

# Rapport d'orientation budgétaire 2024



Conseil communautaire du X février 2024

**Le cadre réglementaire**

**Le contexte général / Situation économique**

**La rétrospective financière**

**Loi de programmation des finances publiques 2023-2027**

**La loi de finances pour 2024 et les incidences**

**Les orientations budgétaires dans le cadre de la construction budgétaire 2024**

**Le rapport des ressources humaines**



# Le cadre réglementaire

### Les objectifs du DOB

- Présenter les orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière de la collectivité

### Dispositions légales

- Le DOB est une étape obligatoire pour toutes les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale
- Le DOB doit intervenir dans un délai n'excédant pas deux mois avant le vote du Budget Primitif. La jurisprudence administrative rappelle que le DOB est une formalité substantielle : aucune délibération adoptant le budget primitif de la collectivité ne peut être tenue en amont de celui-ci sous peine d'être entachée de nullité (Tribunal administratif de Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury).
- Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur :
  - Une analyse rétrospective des ratios d'épargne et capacités de désendettement
  - Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues, notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et ses communes membres
  - Les principaux investissements projetés y compris les engagements pluriannuels
  - Le niveau d'endettement et son évolution
  - Les taux d'imposition
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

### Les modifications introduites par la loi NOTRe

- Le DOB doit faire l'objet d'une délibération actée par le Conseil de Communauté
- Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres, et celui des communes au Président de l'EPCI
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
- Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation de la collectivité.  
Le rapport doit cependant contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé au Conseil doit être mis en ligne.

### Le contenu du DOB :

L'article D 2312-3 alinéa A du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi NOTRe du 7 août 2015, précise le contenu exhaustif du DOB :

« Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Le débat d'orientation budgétaire 2024 porte sur **8 budgets** :

- |  |            |
|--|------------|
| 1. Budget général avec reprise anticipée des résultats n - 1   | Budget TTC |
| 2. Budget assainissement (DSP+Régie) avec reprise anticipée des résultats n - 1                        | Budget HT  |
| 3. Budget adduction eau potable (DSP+Régie) avec reprise anticipée des résultats n - 1                 | Budget HT  |
| 4. Budget annexe de la pépinière d'entreprise à Schlierbach avec reprise anticipée des résultats n - 1 | Budget HT  |
| 5. Budget de la zone d'activité d'Attenschwiller avec reprise anticipée des résultats n - 1            | Budget HT  |
| 6. Budget de la zone d'activité « Technoparc » à Hésingue avec reprise anticipée des résultats n - 1   | Budget HT  |
| 7. Budget de la zone d'activité de Ranspach-le-Bas avec reprise anticipée des résultats n - 1          | Budget HT  |
| 8. Budget mobilité (délibération n°2023-153).  | Budget TTC |

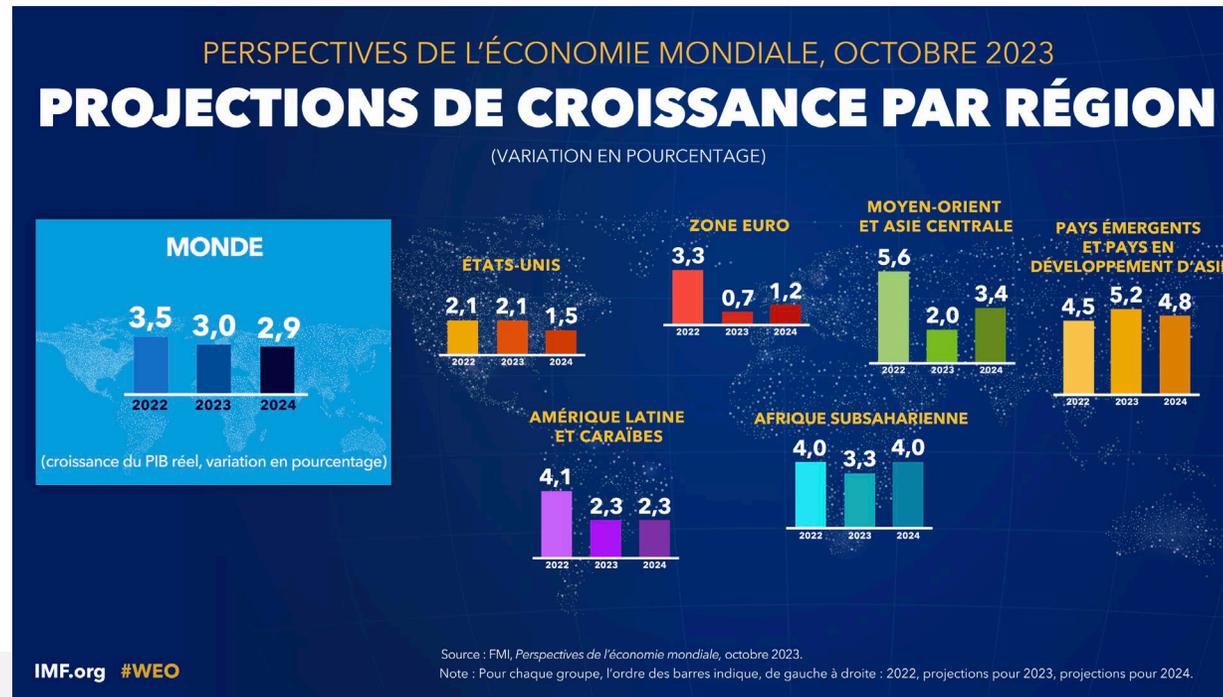
**Création du budget mobilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**



# Le contexte général Situation économique (internationale et nationale)

## Le contexte économique international – Les perspectives 2024 par le FMI

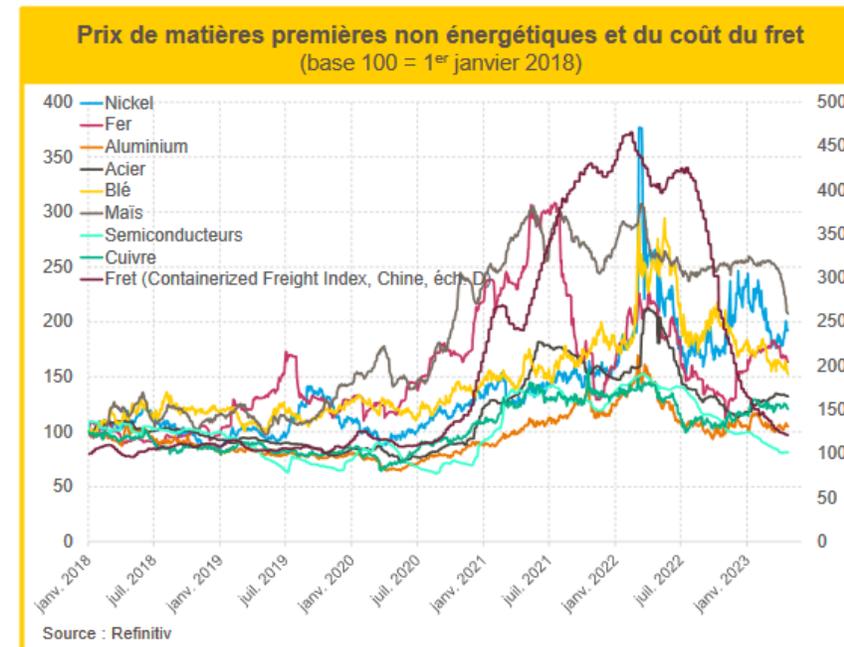
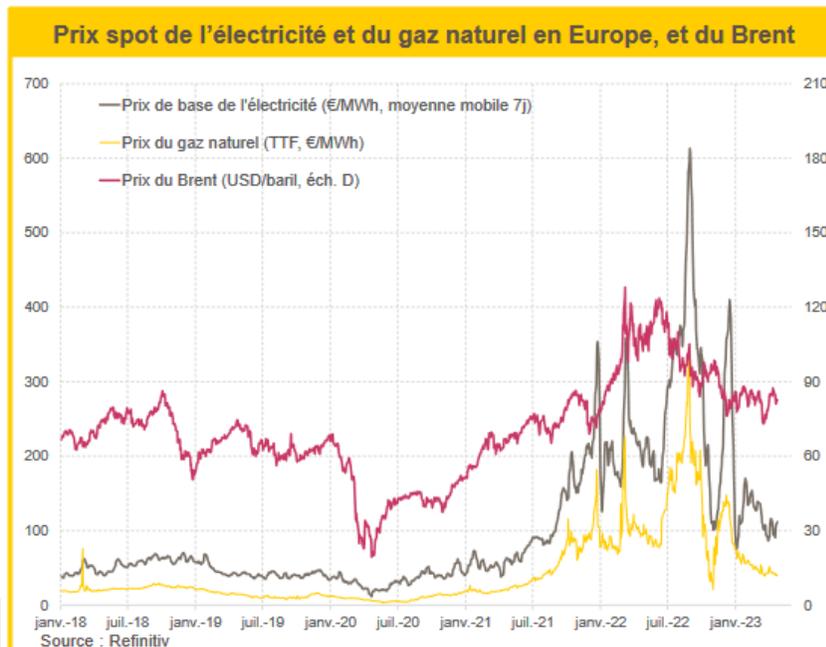
Le rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale 2024 traite d'une reprise « cahoteuse ». Ainsi, en surface, l'économie mondiale semble se remettre progressivement des pandémies et des guerres. La Chine enregistre un rebond de son économie. L'augmentation des taux d'intérêts et le resserrement des banques centrales semblent avoir porté leurs fruits à l'image de la baisse de l'inflation. Le FMI dispose donc de projection de croissance de 3% et d'un rebond prévu en zone euro en 2024.



## Le contexte économique international – Les énergies

En Europe, les Etats sont su rapidement diversifier leurs sources d'approvisionnement en gaz naturel et en gaz naturel liquéfié. La consommation a été maîtrisée du fait d'une météo favorable ainsi que par des économies d'énergie. Côté pétrole, la reprise de l'économie chinoise, la reprise du trafic aérien, et une offre contrainte de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) seraient en mesure de réguler le prix du baril vers la baisse.

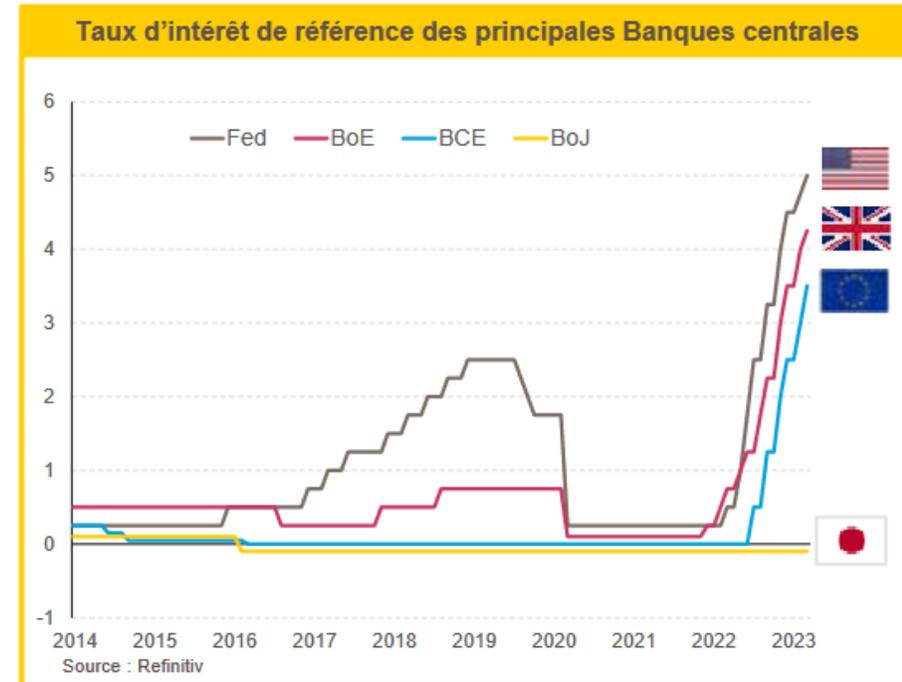
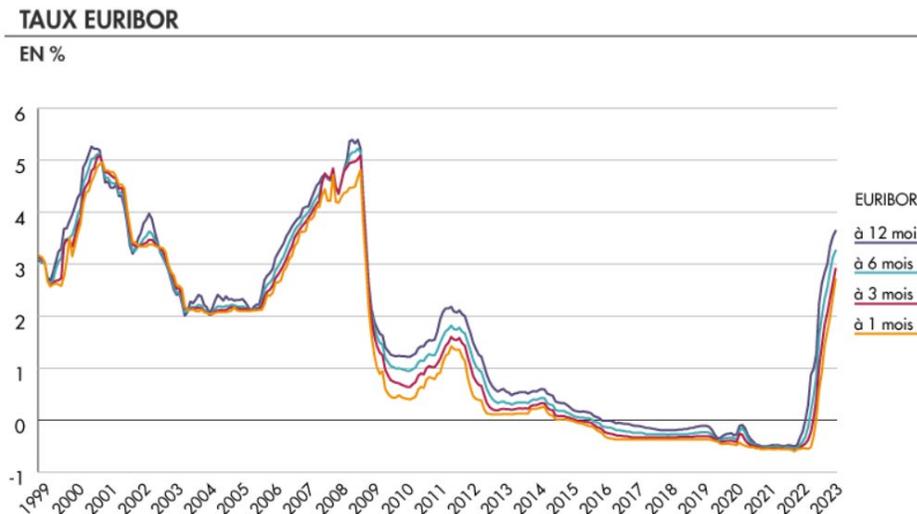
Le prix des matières premières a connu aussi une diminution même si les prix sont encore en deçà des prix d'avant Covid. La baisse et la mise à disposition des semi-conducteurs sont à même de relancer l'industrie en particulier l'automobile européenne.



## Le contexte économique international - La politique monétaire

Il y a d'avantage lieu de **s'inquiéter sur le resserrement des politiques monétaires ces douze derniers** mois qui commence à avoir des effets négatifs sur les marchés financiers.

Ainsi, après une longue période d'inflation modérée et des taux d'intérêt particulièrement bas, l'intervention des banques centrales a provoqué des pertes considérables sur les actifs à long terme à revenu fixe.



Ce durcissement de la politique monétaire s'associe généralement à un risque de liquidité plus élevé du fait de la dépréciation de ces actifs, ce qui a eu pour conséquence la fragilisation de différentes banques dont la SVB ou FR (Banques américaines) ou le crédit suisse. **Cette situation a eu pour conséquence une hausse certaine des taux d'intérêts.** Il en est pour preuve le taux Euribor connaît une progression manifeste.

Le contexte économique national toujours tendu

<b>CROISSANCE</b>	+0,9 % en 2023 ( <i>anticipée</i> ) <b>+1,4 % en 2024 (<i>prévisionnelle</i>)</b>
<b>INFLATION</b>	+5,8 % en 2023 ( <i>anticipée</i> ) <b>+2,6 % en 2024 (<i>prévisionnelle</i>)</b>
<b>DÉFICIT PUBLIC</b>	4,9 % en 2023 ( <i>anticipé</i> ) 4,4 % du PIB en 2024 ( <i>prévisionnel</i> ) <b>2,7 % en 2027 (<i>prévisionnel</i>)</b>

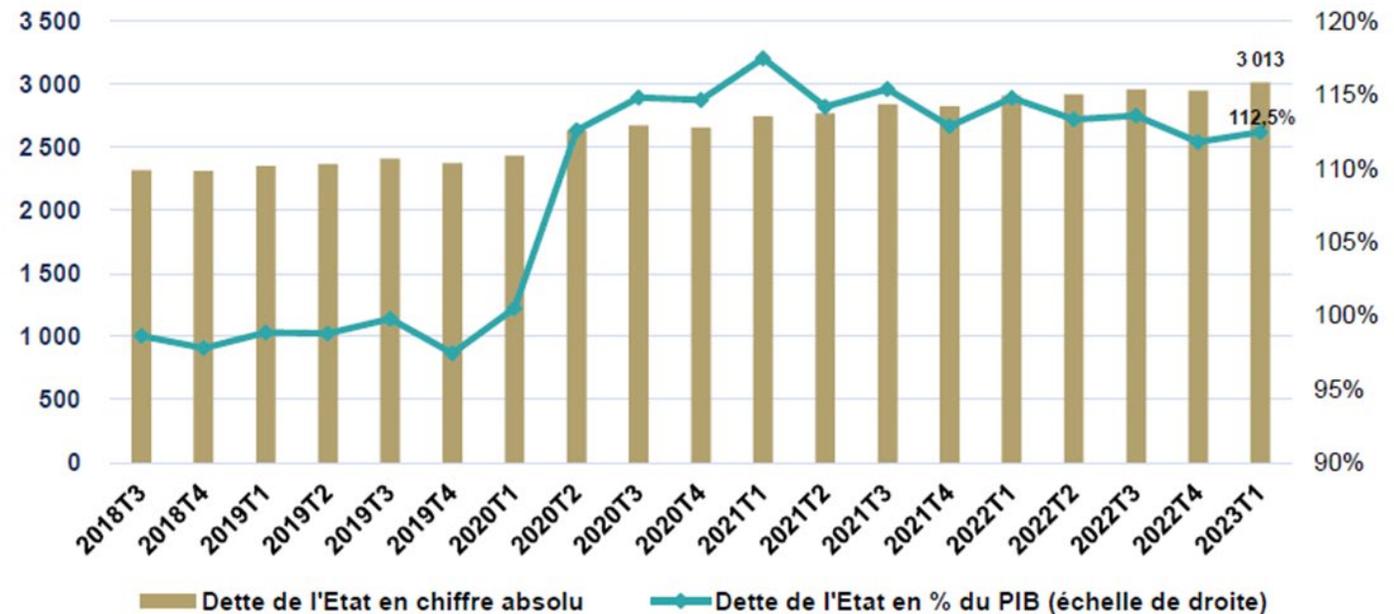
Le contexte économique national

Evolution de la dette publique française (en milliards d'€)

	2021 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2023 T1
<b>Ensemble des adms. Publiques</b>	2 913	2 919	2 959	2 950	3 013 <b>(+63)</b>
<b>Dont :</b>					
- Etat	2 292	2 309	2 345	2 360	2 408 <b>(+48)</b>
- Organismes divers d'adm centrales	75	71	72	75	72 <b>(-3)</b>
- Administration publiques locales	245	248	242	245	245
- Administration sécurité sociale	300	291	300	271	288 <b>(+17)</b>

*Le rôle des administrations publiques dans l'absorption de la crise*

Evolution de la dette publique en Mds d'€ et en pourcentage du PIB



Source : INSEE



# La rétrospective financière



# Le budget principal De 2017 à 2022

# 1.1. Recettes de fonctionnement

		2017	Evol	2018	Evol	2019	Evol	2020	Evol	2021	Evol	2022
013	Atténuations de charges	77 869 €	4 %	81 212 €	29 %	104 564 €	42 %	148 348 €	4 %	154 151 €	-47 %	82 376 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 528 233 €	-24 %	2 688 646 €	1 %	2 726 583 €	-11 %	2 433 303 €	30 %	3 172 048 €	19 %	3 779 153 €
73	Impôts et taxes	44 694 882 €	-1 %	44 175 424 €	6 %	47 000 174 €	1 %	47 336 238 €	-12 %	41 744 333 €	8 %	44 959 380 €
74	Dotations, subventions et participations	9 545 880 €	33 %	12 685 468 €	2 %	12 956 785 €	-2 %	12 674 092 €	44 %	18 244 254 €	5 %	19 122 790 €
75	Autres produits de gestion courante	1 090 340 €	-32 %	744 469 €	12 %	831 083 €	9 %	903 400 €	1 %	912 233 €	-3 %	884 306 €
76	Produits financiers	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €
77	Produits exceptionnels	220 818 €	-29 %	156 909 €	904 %	1 576 045 €	-64 %	560 753 €	-64 %	203 173 €	188 %	584 384 €
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>59 158 022 €</b>	<b>2 %</b>	<b>60 532 128 €</b>	<b>8 %</b>	<b>65 195 236 €</b>	<b>-2 %</b>	<b>64 056 134 €</b>	<b>1 %</b>	<b>64 430 192 €</b>	<b>8 %</b>	<b>69 412 390 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 550 €	-4 %	55 281 €	-18 %	45 113 €	10 %	49 805 €	102 %	100 510 €	865 %	970 164 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>57 550 €</b>	<b>-4 %</b>	<b>55 281 €</b>	<b>-18 %</b>	<b>45 113 €</b>	<b>10 %</b>	<b>49 805 €</b>	<b>102 %</b>	<b>100 510 €</b>	<b>865 %</b>	<b>970 164 €</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>59 215 572 €</b>	<b>2 %</b>	<b>60 587 409 €</b>	<b>8 %</b>	<b>65 240 349 €</b>	<b>-2 %</b>	<b>64 105 939 €</b>	<b>1 %</b>	<b>64 530 702 €</b>	<b>9 %</b>	<b>70 382 554 €</b>

# 1.1. Recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 montre une augmentation significative depuis la crise COVID, + 55,31 % entre 2020 et 2022. Cette augmentation se justifie par une reprise des recettes liées au service public des sports (piscines) qui génèrent une augmentation de + 346 910 € ainsi que les recettes liées à la gestion de l'eau et de l'assainissement + 477 649 € (mises à disposition du personnel) entre 2020 et 2022.

Le chapitre 73 montre le dynamisme au niveau des impôts économiques et des impôts fonciers. La diminution entre 2020 et 2021 est justifiée par l'article 29 de la loi de finances pour 2021. Il a prévu un abattement de 50 % sur les valeurs locatives des établissements industriels. Ainsi, la fiscalité versée a été amoindrie et les compensations versées par l'État augmentées (chapitre 74). Aussi, la subvention versée par l'État pour la gestion de l'aéroport disparaît à compter de l'exercice 2021. (perte d'environ 4,6M€).

Lors d'une analyse financière, les opérations d'ordre ne rentrent pas dans le champ de l'analyse. Cependant, ici, on peut observer une forte augmentation des amortissements des subventions qui se justifie par les travaux du tram 3 et par les travaux du boulevard d'Alsace.

**Les recettes de fonctionnement sont très dynamiques (+8% entre 2021 et 2022). Cette situation est favorable pour Saint Louis Agglomération.**

## 1.2. Dépenses de fonctionnement

		2017	Evol	2018	Evol	2019	Evol	2020	Evol	2021	Evol	2022
011	Charges à caractère général	11 755 032 €	1 %	11 908 024 €	9 %	12 976 800 €	-0 %	12 970 599 €	4 %	13 517 025 €	22 %	16 462 965 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 168 352 €	7 %	9 778 730 €	8 %	10 517 396 €	10 %	11 531 666 €	6 %	12 212 354 €	6 %	12 918 178 €
014	Atténuations de produits	26 724 112 €	1 %	26 859 820 €	-2 %	26 189 512 €	1 %	26 325 887 €	-1 %	26 092 366 €	-1 %	25 835 742 €
65	Autres charges de gestion courante	8 440 479 €	-4 %	8 098 925 €	5 %	8 470 040 €	11 %	9 441 658 €	5 %	9 928 548 €	11 %	11 063 934 €
66	Charges financières	631 217 €	-1 %	627 438 €	-7 %	580 797 €	-11 %	517 415 €	-14 %	444 682 €	27 %	566 729 €
67	Charges exceptionnelles	45 742 €	-92 %	3 657 €	2 183 %	83 465 €	362 %	385 262 €	-56 %	168 458 €	886 %	1 660 248 €
68	Dotations aux provisions	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0 %	26 794 €
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>56 764 933 €</b>	<b>1 %</b>	<b>57 276 594 €</b>	<b>3 %</b>	<b>58 818 010 €</b>	<b>4 %</b>	<b>61 172 487 €</b>	<b>2 %</b>	<b>62 363 435 €</b>	<b>10 %</b>	<b>68 534 590 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 971 303 €	6 %	2 086 334 €	68 %	3 500 626 €	-19 %	2 826 075 €	-13 %	2 454 064 €	31 %	3 222 667 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 971 303 €</b>	<b>6 %</b>	<b>2 086 334 €</b>	<b>68 %</b>	<b>3 500 626 €</b>	<b>-19 %</b>	<b>2 826 075 €</b>	<b>-13 %</b>	<b>2 454 064 €</b>	<b>31 %</b>	<b>3 222 667 €</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>58 736 236 €</b>	<b>1 %</b>	<b>59 362 928 €</b>	<b>5 %</b>	<b>62 318 636 €</b>	<b>3 %</b>	<b>63 998 562 €</b>	<b>1 %</b>	<b>64 817 499 €</b>	<b>11 %</b>	<b>71 757 257 €</b>

## 1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de Saint Louis Agglomération doivent faire l'objet d'une analyse très fine.

**Le chapitre 011** – Charges à caractère général – fait l'objet d'une évolution à la hausse très notable. L'augmentation de ce chapitre entre 2020 et 2022 est de 3 492 366 € soit + 26,93%. Cette augmentation est justifiée par la prise en compte et le développement de nouvelles compétences. La plus importante concerne l'article 611 et les contrats de collecte des déchets ménagers et les apports volontaires ainsi que la levée des options du contrat de DSP des transports publics.

**Le chapitre 012** – charges de personnel – évolue aussi à la hausse de manière significative. Malgré la revalorisation du point d'indice de +3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la masse salariale évolue. Entre 2017 et 2022, elle augmente minimum de 6% chaque année. La lecture du rapport d'orientation budgétaire montre les efforts sur la politique des ressources humaines de Saint Louis Agglomération. En comparaison avec la moyenne de la strate, Saint Louis Agglomération n'utilise que 18,85 % des dépenses de fonctionnement pour la rémunération du personnel alors que la moyenne de la strate se trouve à un pourcentage supérieur à 30%.

## 1.2. Dépenses de fonctionnement

**Le chapitre 014** – atténuations de produits – ne fait pas l’objet d’évolution importante mais son volume est très conséquent. Les attributions de compensation reversées aux communes membres sont importantes. Lors des transferts de compétence les commissions locales d’évaluation des charges transférées ont été très largement en faveur des communes. Cette situation bloque Saint Louis Agglomération à investir davantage dans des projets intercommunaux. Le pacte financier et fiscal 2021 – 2026 prévoit les relations financières entre l’intercommunalité et les communes membres (DSC, fonds de concours et FPIC).

**Le chapitre 65** – autres charges de gestion courante – est en augmentation. Cette évolution à la hausse se justifie par une utilisation de l’article 6512 à compter de 2022 et d’une augmentation importante de l’article 657341 du fait de la signature du contrat de relance du logement 2022 pour un montant de 713 439,70 €. Dans cette opération Saint Louis Agglomération n’a été qu’un intermédiaire entre l’État et les communes membres éligibles.

**Le chapitre 67** – charges exceptionnelles – augmente de + 866 % entre 2021 et 2022. Cette situation s’explique par les effets de la crise sanitaire avec le tiers Métrocars qui s’occupe du transport public au sein de l’agglomération. Cette dépense dite exceptionnelle ne doit pas se retrouver dans les charges des années suivantes.

## 1.3. Autofinancement brut et net

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	59 215 572 €	60 587 409 €	65 240 349 €	64 105 939 €	64 530 702 €	70 382 554 €
Dépenses de fonctionnement	58 736 236 €	59 362 928 €	62 318 636 €	63 998 562 €	64 817 499 €	71 757 257 €
Résultat de l'année	479 336 €	1 224 481 €	2 921 713 €	107 377 €	-286 797 €	-1 374 703 €
Capacité d'autofinancement brute	2 386 789 €	3 243 958 €	5 131 982 €	2 453 819 €	1 891 374 €	1 685 354 €
Taux d'épargne brute	4,03%	5,35%	7,87%	3,83%	2,93%	2,39%
Remboursement capital emprunts	2 207 988 €	2 319 224 €	2 261 378 €	2 316 472 €	2 847 829 €	3 295 249 €
Capacité d'autofinancement nette	178 800 €	924 733 €	2 870 604 €	137 347 €	-956 455 €	-1 609 895 €
% remboursement CAF par la dette	93 %	71 %	44 %	94 %	151 %	196 %
Capital restant dû	27 883 101 €	28 675 113 €	26 355 888 €	26 594 511 €	38 778 039 €	44 354 069 €
Désendettement année CAF	11 ans, 8 mois	8 ans, 10 mois	5 ans, 2 mois	10 ans, 10 mois	20 ans, 6 mois	26 ans, 4 mois

Cette synthèse des principaux ratios d'une analyse financière, montre la difficulté de Saint Louis Agglomération à dégager une capacité d'autofinancement. En effet, lors de l'exercice 2021 et lors de l'exercice 2022, les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que les recettes de fonctionnement.

L'excédent de la section de fonctionnement est quasi inexistant (Affectation du résultat – R002 - BP 2023, 233 182,84 €) ce qui doit poser des problèmes de trésorerie.

Saint Louis Agglomération **constate une épargne nette négative depuis deux exercices.** Cette situation très dégradée n'a pu exister du fait des excédents cumulés. Or, lors de la clôture comptable 2022, le résultat cumulé de la section de fonctionnement était de seulement de 233 182,84 €. **Alerte pour 2023.**

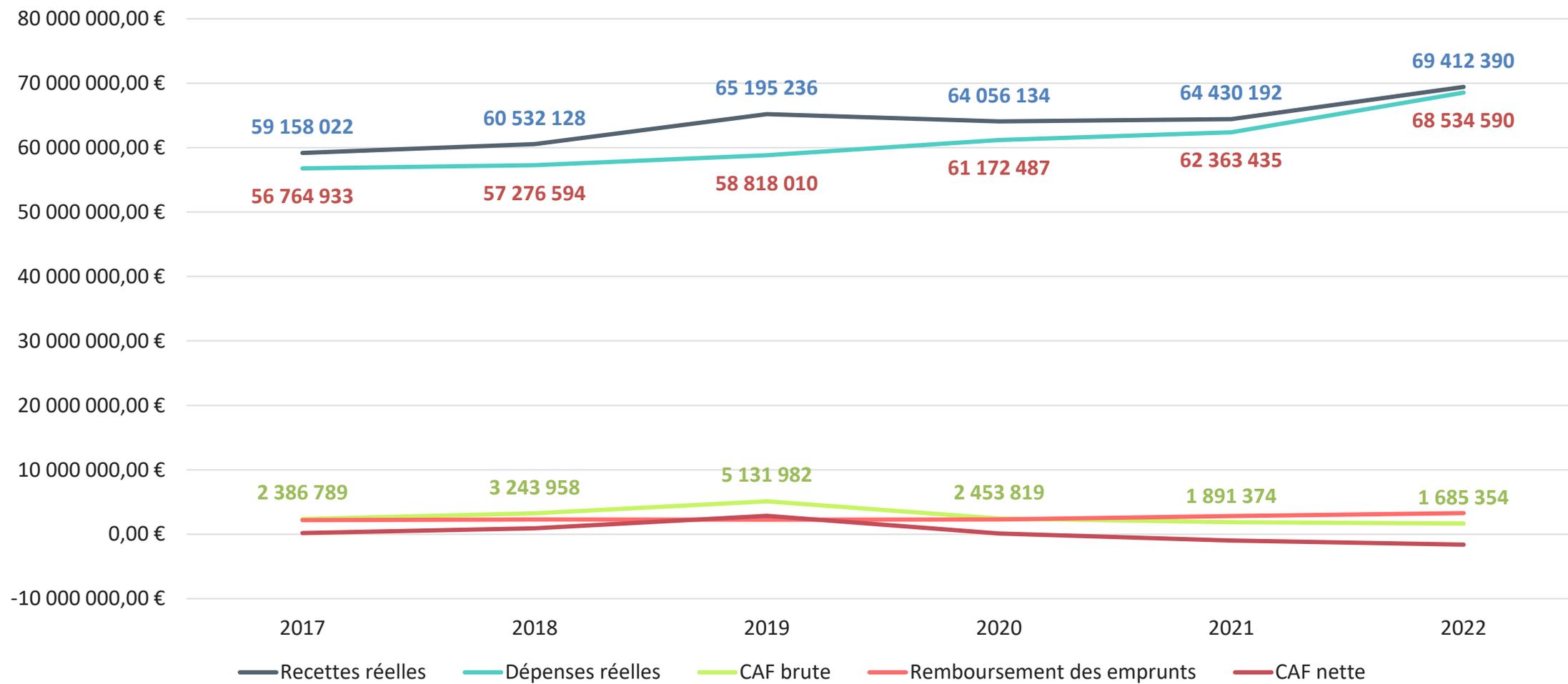
## 1.3. Autofinancement brut et net

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	59 215 572 €	60 587 409 €	65 240 349 €	64 105 939 €	64 530 702 €	70 382 554 €
Dépenses de fonctionnement	58 736 236 €	59 362 928 €	62 318 636 €	63 998 562 €	64 817 499 €	71 757 257 €
Résultat de l'année	479 336 €	1 224 481 €	2 921 713 €	107 377 €	-286 797 €	-1 374 703 €
Capacité d'autofinancement brute	2 386 789 €	3 243 958 €	5 131 982 €	2 453 819 €	1 891 374 €	1 685 354 €
Taux d'épargne brute	4,03%	5,35%	7,87%	3,83%	2,93%	2,39%
Remboursement capital emprunts	2 207 988 €	2 319 224 €	2 261 378 €	2 316 472 €	2 847 829 €	3 295 249 €
Capacité d'autofinancement nette	178 800 €	924 733 €	2 870 604 €	137 347 €	-956 455 €	-1 609 895 €
% remboursement CAF par la dette	93 %	71 %	44 %	94 %	151 %	196 %
Capital restant dû	27 883 101 €	28 675 113 €	26 355 888 €	26 594 511 €	38 778 039 €	44 354 069 €
Désendettement année CAF	11 ans, 8 mois	8 ans, 10 mois	5 ans, 2 mois	10 ans, 10 mois	20 ans, 6 mois	26 ans, 4 mois

Le taux d'épargne est excessivement bas. En dessous de 8%, la collectivité se trouve dans une situation financière complexe pour réussir à rembourser le capital de sa dette. Depuis sa création, Saint Louis Agglomération se trouve avec **un taux toujours inférieur** ce qui explique en partie la situation actuelle.

L'analyse de la section de fonctionnement met en évidence la fragilité de cette dernière. La dynamique des recettes de fonctionnement permet à la situation dégradée de perdurer depuis quelques années. Saint Louis Agglomération doit opérer un réel redressement de cette section de fonctionnement **dès la fin de l'année 2023 et plus finement lors l'exercice 2024.**

# 1.3. Autofinancement brut et net



## 1.3. Autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute représentée par la courbe verte sur le graphique correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (courbe bleue) et les dépenses réelles de fonctionnement (courbe rouge).

**L'effet ciseaux** correspond au rapprochement des deux courbes c'est-à-dire que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement.

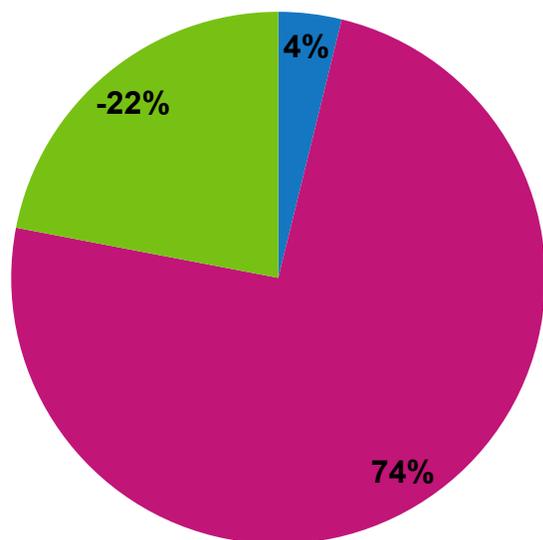
Une telle situation risque de conduire Saint Louis Agglomération **à l'insolvabilité** car la structure en ne dégagant plus d'épargne brute, elle ne sera plus en capacité de rembourser le capital de sa dette et ne sera plus en capacité d'autofinancer les investissements à venir.

À titre de comparaison avec des communautés d'agglomération, une capacité d'autofinancement brute comprise **entre 5 et 6 M€** permettrait à Saint Louis Agglomération de retrouver un niveau acceptable d'autofinancement des investissements et une sérénité pour rembourser sa dette.

# 1.4. Investissement

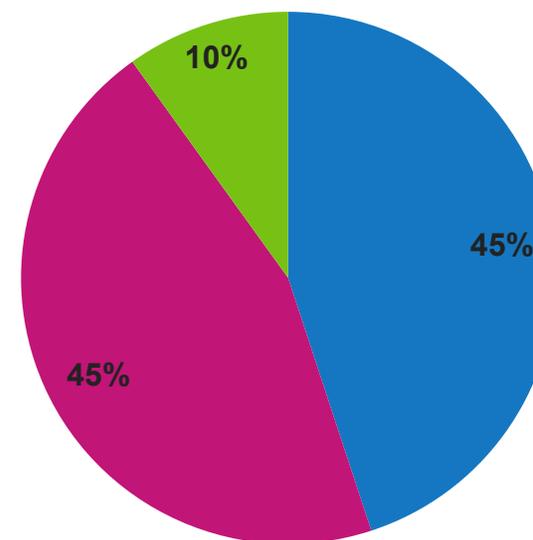
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Investissements réalisés	19 978 399 €	14 558 344 €	11 643 465 €	8 561 575 €	10 118 587 €	6 042 059 €	70 902 428 €
Subventions reçues	11 303 318 €	7 576 136 €	5 109 241 €	6 025 276 €	1 447 452 €	412 074 €	31 873 497 €
Emprunts	7 000 000 €	1 461 €	0 €	0 €	17 000 000 €	8 000 000 €	32 001 461 €
Autofinancement	1 675 081 €	6 980 747 €	6 534 224 €	2 536 299 €	-8 328 865 €	-2 370 016 €	7 027 470 €

Année 2022



■ Subventions reçues ■ Emprunts ■ Autofinancement

Années 2017 à 2022



■ Subventions reçues ■ Emprunts ■ Autofinancement

# 1.4. Investissement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Investissements réalisés	19 978 399 €	14 558 344 €	11 643 465 €	8 561 575 €	10 118 587 €	6 042 059 €	<b>70 902 428 €</b>
Subventions reçues	11 303 318 €	7 576 136 €	5 109 241 €	6 025 276 €	1 447 452 €	412 074 €	<b>31 873 497 €</b>
Emprunts	7 000 000 €	1 461 €	0 €	0 €	17 000 000 €	8 000 000 €	<b>32 001 461 €</b>
Autofinancement	1 675 081 €	6 980 747 €	6 534 224 €	2 536 299 €	-8 328 865 €	-2 370 016 €	<b>7 027 470 €</b>

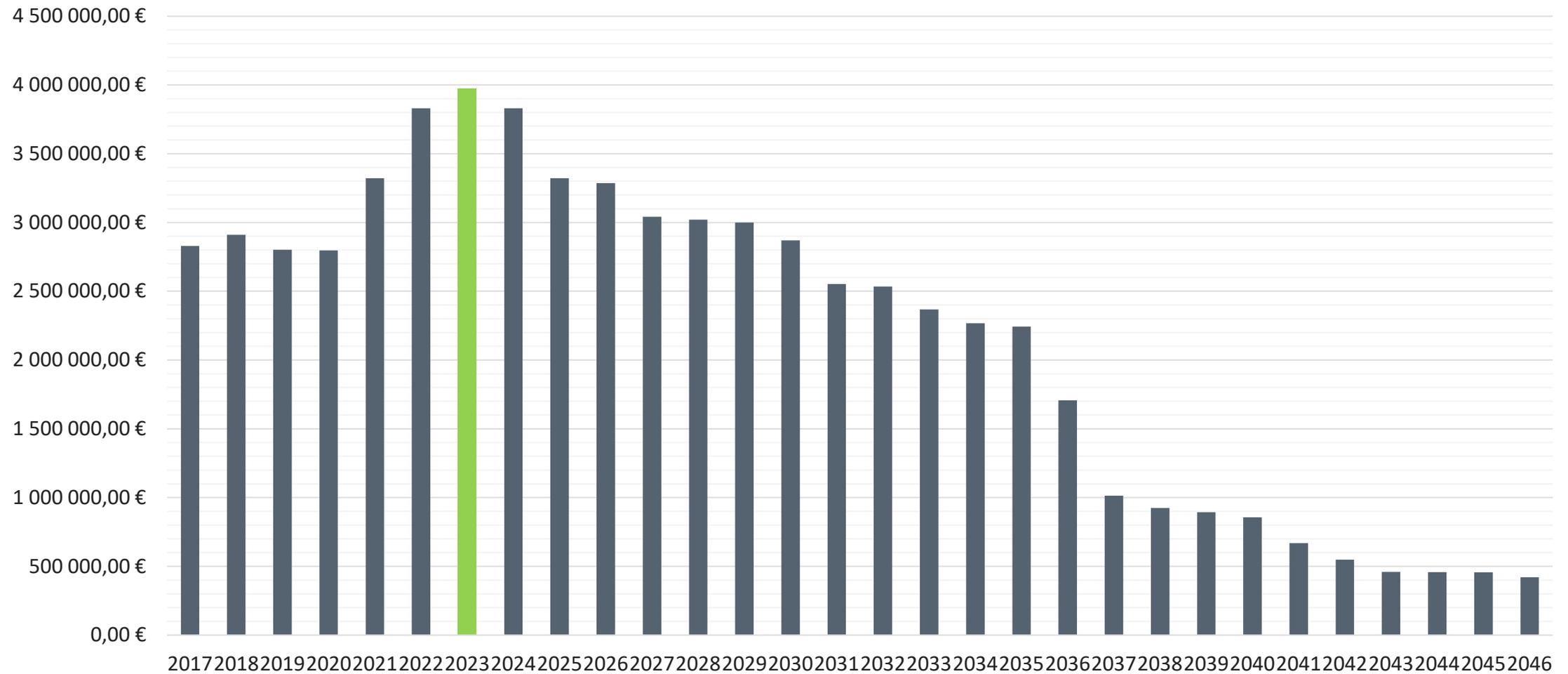
Concernant la section d'investissement, la fragilité de la section de fonctionnement décrite se retrouve. En effet, sur la période 2017 – 2026, quasiment 71 M€ ont été investis sur le territoire de Saint Louis Agglomération. **Seulement 7 M€ proviennent de l'autofinancement soit 9,91%**. Ce pourcentage est très faible ce qui a obligé la communauté d'agglomération à emprunter à hauteur de 32 M € soit 45,13 %.

Cette méthode de financement des projets d'investissement **ne peut pas se pérenniser** sous peine d'une mise sous tutelle par la chambre régional des comptes territorialement compétente.

Au sein des 31 873 497 € de subventions perçues sur la période, 15 265 611 € ont été versés par un seul financeur (BVB - Basler Verkehrs-Betriebe) soit quasiment 48 %. Ainsi, Saint Louis Agglomération, en dehors de ce financement pour le tram 3, a réussi à financer ses investissements en moyenne avec 23,42 % de subvention.

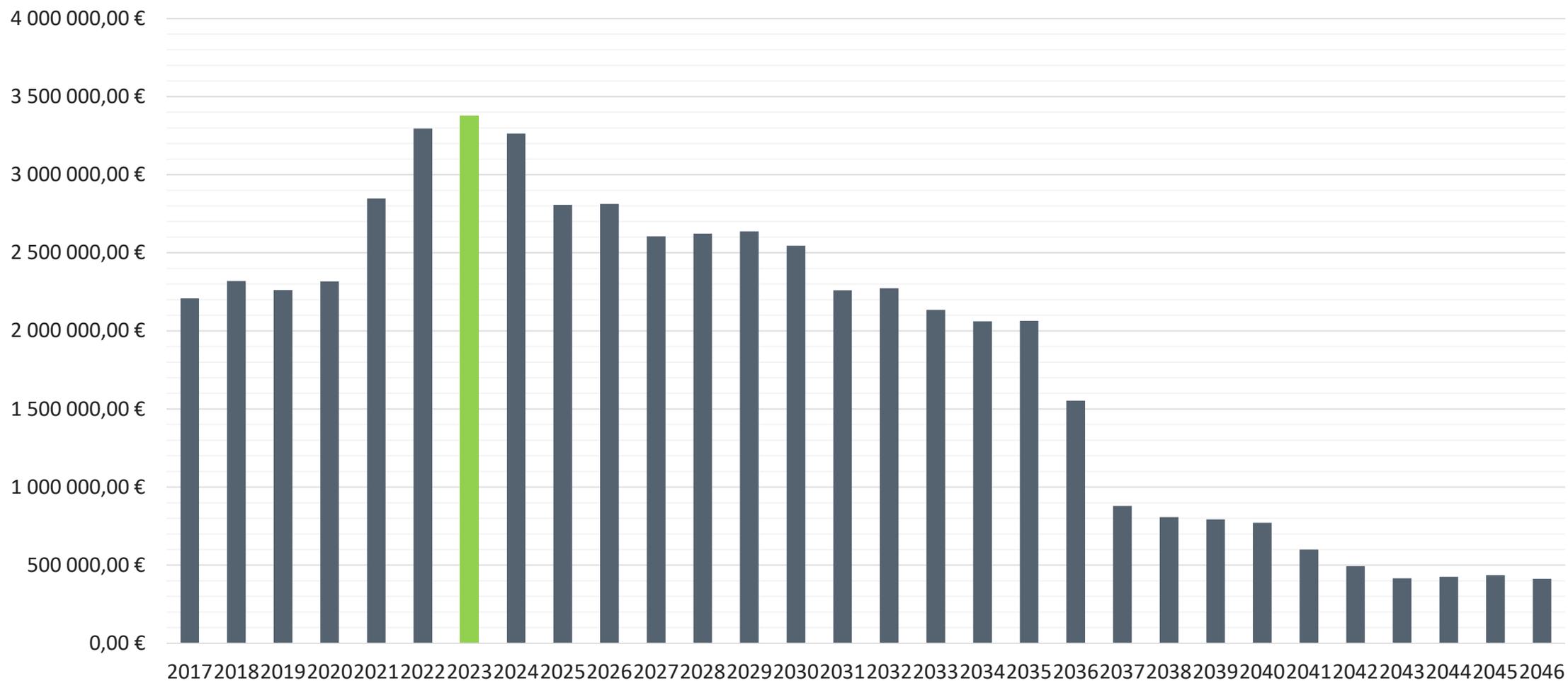
**La culture de la recherche des subventions semble être un axe de développement important.**

## 2.1. Annuités



Ce graphique permet d'illustrer, dans le temps, le rythme de désendettement de la collectivité. Entre 2024 et 2025, sans emprunt nouveau, le remboursement des annuités d'emprunt sera réduit de 508 980 € du fait de l'arrivée à terme de deux emprunt de 2009.

## 2.2. Remboursement capital



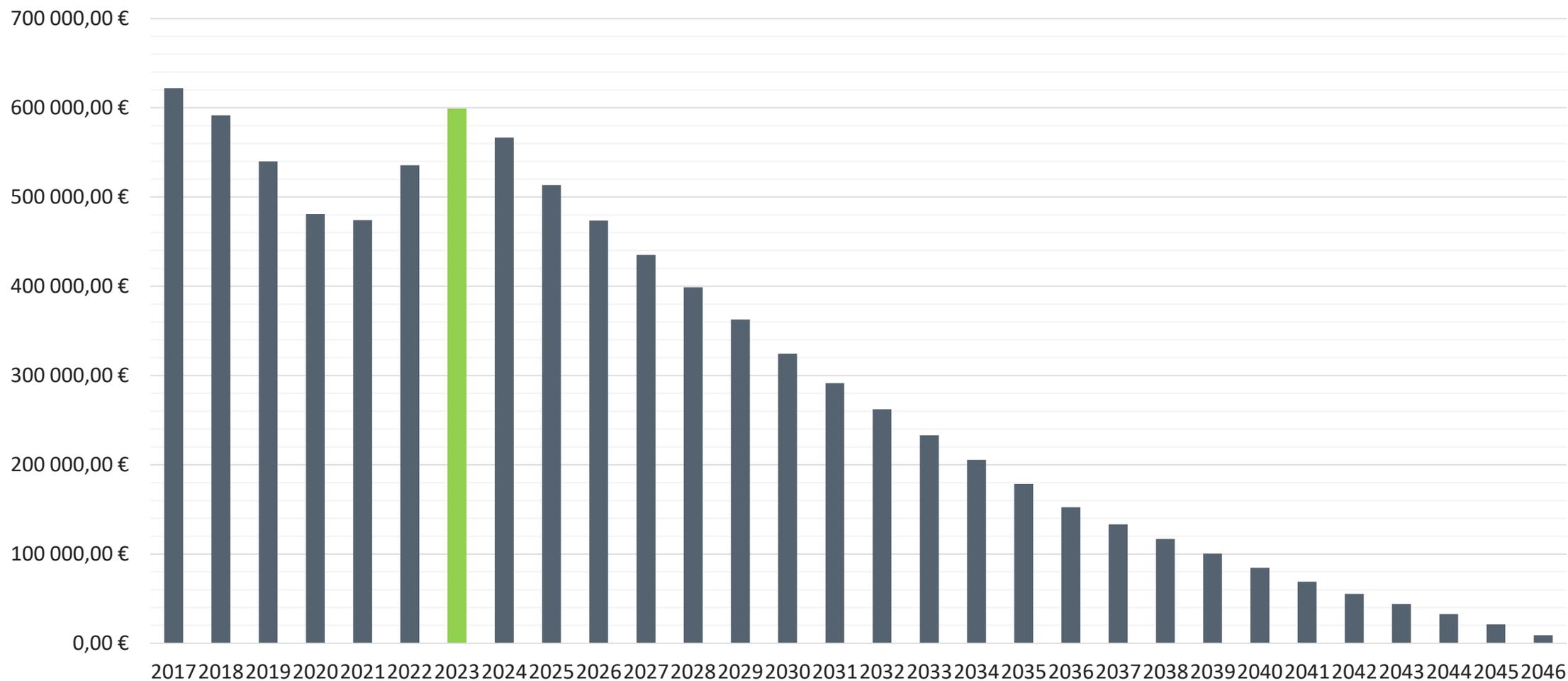
## 2.2. Remboursement capital

Le remboursement du capital de la dette est une dépense obligatoire pour Saint Louis Agglomération.

L'épargne brute doit à minima couvrir le remboursement du capital de la dette. Dans une telle situation, Saint Louis Agglomération n'aura pas la capacité à autofinancer ses investissements mais simplement à rembourser le capital de la dette contractualisée. Ainsi, sans nouvelles dettes SLA doit dégager une épargne brute de minimum pour :

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
3 376 457,78 €	3 263 438,96 €	2 807 603,83 €	2 812 974,70 €	2 605 745,31 €	2 622 333,04 €	2 637 193,66 €	2 545 030,74 €	2 260 799,21 €	2 272 678,72 €

## 2.3. Remboursement intérêts



Le remboursement des intérêts de la dette figure au sein du chapitre 66. Ils viennent augmenter les dépenses de fonctionnement et donc réduire la capacité de Saint Louis Agglomération à dégager une capacité d'autofinancement.



# Le budget principal 2023 (compte administratif 2023 non voté par l'assemblée délibérante)

## 1, Les résultats 2023

## Résultat de fonctionnement – Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en évolution de + 17 % entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023. Cette augmentation s'explique en partie par la forte augmentation du coefficient de revalorisation des bases fiscales (+7,1%) et l'augmentation des 2 points de fiscalité.

		2022	Evol	2023
013	Atténuations de charges	82 376,15 €	340 %	362 306,44 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 779 153,03 €	-8 %	3 468 508,17 €
73	Impôts et taxes	44 959 380,40 €	19 %	53 548 839,07 €
74	Dotations, subventions et participations	19 122 790,21 €	21 %	23 110 390,68 €
75	Autres produits de gestion courante	884 306,16 €	-16 %	740 405,03 €
76	Produits financiers	0,05 €	-100 %	0,00 €
77	Produits exceptionnels	584 383,54 €	-59 %	240 014,83 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0 %	26 794,28 €
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>69 412 389,54 €</b>	<b>17 %</b>	<b>81 497 258,50 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	970 164,10 €	-89 %	101 927,48 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>970 164,10 €</b>	<b>-89 %</b>	<b>101 927,48 €</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>70 382 553,64 €</b>	<b>16 %</b>	<b>81 599 185,98 €</b>

# 1, Les résultats 2023

## Résultat de fonctionnement – Recettes de fonctionnement

Concernant le chapitre 013, l'évolution est expliquée par une augmentation des remboursements à la suite d'arrêt maladie.

Concernant le chapitre 74, l'évolution est justifiée par la perception des 2,3 M € concernant la subvention EAP et 1,121 M€ concernant le versement du filet de sécurité.

		2022	Evol	2023
013	Atténuations de charges	82 376,15 €	340 %	362 306,44 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 779 153,03 €	-8 %	3 468 508,17 €
73	Impôts et taxes	44 959 380,40 €	19 %	53 548 839,07 €
74	Dotations, subventions et participations	19 122 790,21 €	21 %	23 110 390,68 €
75	Autres produits de gestion courante	884 306,16 €	-16 %	740 405,03 €
76	Produits financiers	0,05 €	-100 %	0,00 €
77	Produits exceptionnels	584 383,54 €	-59 %	240 014,83 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0 %	26 794,28 €
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>69 412 389,54 €</b>	<b>17 %</b>	<b>81 497 258,50 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	970 164,10 €	-89 %	101 927,48 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>970 164,10 €</b>	<b>-89 %</b>	<b>101 927,48 €</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>70 382 553,64 €</b>	<b>16 %</b>	<b>81 599 185,98 €</b>

# 1, Les résultats 2023

## Résultat de fonctionnement – Recettes de fonctionnement

Le chapitre 042 fait l'objet d'une forte diminution entre 2022 et 2023. Cette situation s'explique par une situation 2022 exceptionnelle du fait d'un transfert de charge. Il concerne une subvention accordée au délégataire du service public de transport urbain (866 658€). En 2021, le montant de chapitre était de 100 510 €.

		2022	Evol	2023
013	Atténuations de charges	82 376,15 €	340 %	362 306,44 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 779 153,03 €	-8 %	3 468 508,17 €
73	Impôts et taxes	44 959 380,40 €	19 %	53 548 839,07 €
74	Dotations, subventions et participations	19 122 790,21 €	21 %	23 110 390,68 €
75	Autres produits de gestion courante	884 306,16 €	-16 %	740 405,03 €
76	Produits financiers	0,05 €	-100 %	0,00 €
77	Produits exceptionnels	584 383,54 €	-59 %	240 014,83 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0 %	26 794,28 €
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>69 412 389,54 €</b>	<b>17 %</b>	<b>81 497 258,50 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	970 164,10 €	-89 %	101 927,48 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>970 164,10 €</b>	<b>-89 %</b>	<b>101 927,48 €</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>70 382 553,64 €</b>	<b>16 %</b>	<b>81 599 185,98 €</b>

# 1, Les résultats 2023

## Résultat de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont fait l'objet d'un suivi particulier afin de contrer les effets de l'inflation et pour redresser la situation très préoccupante de Saint Louis Agglomération. L'évolution est négative entre 2022 et 2023 et numériquement elle se constate par une diminution de 583 687 € soit -0,81%.

		2022	Evol	2023
011	Charges à caractère général	16 462 965,08 €	0 %	16 522 286,70 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 918 178,11 €	5 %	13 546 906,23 €
014	Atténuations de produits	25 835 741,64 €	2 %	26 459 337,80 €
65	Autres charges de gestion courante	11 063 933,83 €	-3 %	10 681 956,13 €
66	Charges financières	566 729,27 €	4 %	591 365,38 €
67	Charges exceptionnelles	1 660 248,17 €	-92 %	138 352,38 €
68	Dotations aux provisions	26 794,28 €	-60 %	10 698,29 €
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>68 534 590,38 €</b>	<b>-1 %</b>	<b>67 950 902,91 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 222 666,72 €	-1 %	3 202 781,72 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>3 222 666,72 €</b>	<b>-1 %</b>	<b>3 202 781,72 €</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>71 757 257,10 €</b>	<b>-1 %</b>	<b>71 153 684,63 €</b>

# 1, Les résultats 2023

## Résultat d'investissement - Recettes

Le chapitre 10 est décomposé de 1,4 M€ concernant le compte 1068 à la suite de l'affectation du résultat 2022 et de 641 K€ concernant le FCTVA pour les investissements réalisés.

Le chapitre 040 est constitué des écritures d'amortissement des biens.

Recettes		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023
<b>Investissement</b>		<b>13 975 317,56 €</b>	<b>5 503 204,79 €</b>	<b>8 472 112,77 €</b>	<b>1 540 997,45 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	5 480 259,54 €	- €	5 480 259,54 €	
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	583 660,00 €	- €	583 660,00 €	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 363 740,00 €	3 202 781,72 €	160 958,28 €	
041.	Opérations patrimoniales	170 000,00 €	- €	170 000,00 €	
10.	Dotations, réserves et fonds	2 298 158,41 €	2 102 435,10 €	195 723,31 €	
13.	Subventions d'investissement	2 067 099,61 €	188 352,49 €	1 878 747,12 €	1 540 997,45 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 500,00 €	660,00 €	2 840,00 €	
23.	Immobilisations en cours	8 900,00 €	8 975,48 €	- 75,48 €	
45.	Opérations pour compte de tiers	- €		- €	

## 1, Les résultats 2023

## Résultat d'investissement - Dépenses

Intégrer des projets avec des montants conséquents. Mme WISS après le transfert de la version définitive.  
Sujet politique.

Dépenses		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023
<b>Investissement</b>		<b>13 975 317,56 €</b>	<b>9 586 164,04 €</b>	<b>4 389 153,52 €</b>	<b>1 901 043,77 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	274 128,05 €	274 128,05 €	- €	
020.	Dépenses imprévues	- €		- €	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	114 000,00 €	101 927,48 €	12 072,52 €	
041.	Opérations patrimoniales	170 000,00 €	- €	170 000,00 €	
10.	Dotations, réserves et fonds	- €		- €	
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 398 850,00 €	3 379 268,29 €	19 581,71 €	
20.	Immobilisations incorporelles	1 500 390,35 €	719 684,56 €	780 705,79 €	356 425,02 €
204.	Subventions d'équipement versées	1 345 960,00 €	1 113 321,21 €	232 638,79 €	
21.	Immobilisations corporelles	2 360 819,87 €	1 284 317,04 €	1 076 502,83 €	448 013,51 €
23.	Immobilisations en cours	4 811 169,29 €	2 713 517,41 €	2 097 651,88 €	1 096 605,24 €

SLA	Résultat exercice 2023
Recette de fonctionnement de l'exercice	81 599 179,98 €
Excédent de fonctionnement reporté	233 182,84 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>81 832 362,82 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>71 139 337,63 €</b>
<b>Solde de la section de fonctionnement</b>	<b>10 693 025,19 €</b>
Recettes d'investissement de l'exercice	5 503 204,79 €
Excédent d'investissement reporté	- €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>5 503 204,79 €</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	9 312 035,99 €
Déficit d'investissement reporté	274 128,05 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>9 586 164,04 €</b>
<b>Déficit ou excédent d'investissement hors RAR</b>	<b>- 4 082 959,25 €</b>
RAR Dépenses 2023	1 901 043,77 €
RAR Recettes 2023	1 540 997,45 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 360 046,32 €</b>
<b>Solde de la section d'investissement</b>	<b>- 4 443 005,57 €</b>
<b>Résultat global</b>	<b>6 250 019,62 €</b>

Affectations BP 2024	
Recettes Fonctionnement 002	6 250 019,62 €
Dépenses investissement 001	- 4 082 959,25 €
Recettes investissement 1068	4 443 005,57 €

## 1. Les résultats 2023



# Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

# Loi de programmation des finances publiques 2023 -2027

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 a été publiée au Journal Officiel de la République le 19 décembre 2023. Elle ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Pour les collectivités locales, cette loi prévoit le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales, avec un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de 4,8% en 2023 à 1,3% en 2026 et 2027. Les priorités concernent les dépenses d'investissement permettant d'assurer la transition écologique.

	2023	2024	2025	2026	2027
Évolution DF	4,8 %	2,0 %	1,5 %	1,3%	1,3%

Cette loi va nécessiter des précisions prochainement afin de clarifier le rôle des collectivités territoriales dans le redressement des finances publiques.



# La loi de finances pour 2024 et les incidences

# Loi de Finances pour 2024

Fin du « quoi qu'il en coûte » et accélération de la transition écologique

## ÉCONOMIES

### Objectif de réaliser 16 milliards d'euros d'économies

- ✓ 10 milliards € : fin de la plupart des dispositifs de soutien sur l'énergie
- ✓ 4,5 milliards € : réduction des aides aux entreprises
- ✓ 1 milliard € : réduction des aides à la politique de l'emploi
- ✓ 700 millions € : réforme de l'assurance chômage

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Objectif de 7 milliards d'euros supplémentaires en 2024 et de 3 milliards d'euros supplémentaires sur plusieurs années

- ✓ 1,6 milliards € : rénovation des logements
- ✓ 600 millions € : rénovation des bâtiments de l'Etat
- ✓ 500 millions € : abondement du « fonds vert » (2,5 milliards € au total)
- ✓ 300 millions € : verdissement des dotations de l'Etat aux collectivités
- ✓ 500 millions € : plan « eau »
- ✓ 400 millions € : plan « biodiversité »
- ✓ 1 milliard € : transition de l'agriculture
- ✓ 1,8 milliard € : énergie
- ✓ 1,6 milliard € : mobilités

## Loi de Finances pour 2024

### Le coefficient de revalorisation des bases fiscales 2024

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

En 2023, le coefficient légal a été de +7,1% (contre +3,4% en 2022).

**Pour 2024, la LF fixe l'évolution de ce coefficient à + 3,9%.**

## Loi de Finances pour 2024

### \*Le coefficient de revalorisation des bases fiscales 2024

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

En 2023, le coefficient légal a été de +7,1% (contre +3,4% en 2022).

**Pour 2024, la LF fixe l'évolution de ce coefficient à + 3,9%.**

### \*Les compensations liées à la réduction de 50% des bases de taxe foncière des locaux industriels

L'État prévoit **une revalorisation de 5%** en 2024 sur les crédits alloués à cette compensation.

## Loi de Finances pour 2024

### Evolution de la dotation globale de fonctionnement

Une hausse de 220 millions d'euros en 2024 contre 320 millions d'euros en 2023 (art. 24)

<b>DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ</b>	<b>+ 90 millions d'euros soit environ + 5% sur la totalité de l'enveloppe</b> ✓ Abondement par l'Etat de 30 millions d'euros nets ; ✓ Abondement de 60 millions d'euros par l'écrêtement de la dotation de compensation.
<b>DOTATION DE COMPENSATION</b>	<b>- 60 millions d'euros soit environ - 1% à - 1,5% (contre -0,5% en 2023)</b>
<b>DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE</b>	<b>+ 100 millions d'euros soit environ + 4,8% sur la totalité de l'enveloppe (contre + 200 millions d'euros en 2023)</b>
<b>DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE</b>	<b>+ 90 millions d'euros soit environ + 3,4% sur la totalité de l'enveloppe (comme en 2023)</b>

## Loi de Finances pour 2024

### LE FPIC

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard d'euros.

Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

Pour rappel la liste des modifications qui pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé pour votre entité :

- Des transferts de compétences (impactant le CIF)
- L'évolution de la population DGF
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national

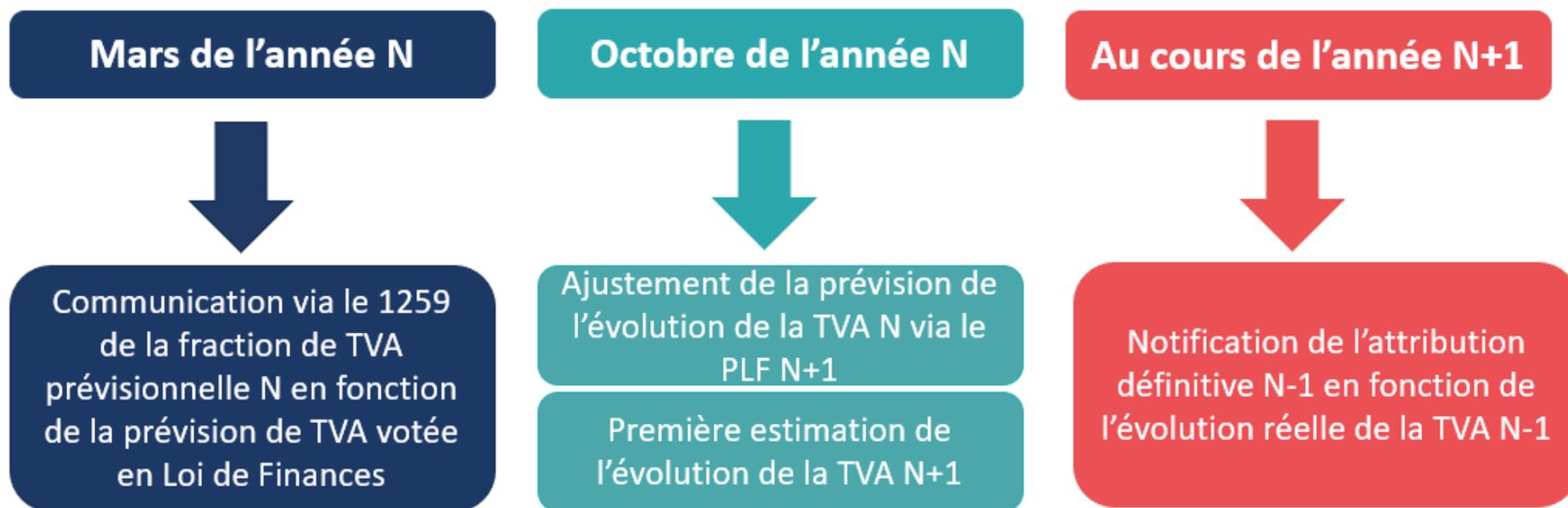
## Loi de Finances pour 2024

### PROGRESSION DE LA FRACTION DE TVA – Suppression de la TH

En mars de l'année N la communication de la fraction de TVA prévisionnelle N (en fonction de la prévision de TVA votée en Loi de Finances) est réalisée via l'état fiscal 1259.

En octobre un ajustement de la prévision de l'évolution de la TVA N est réalisée via le PLF N+1 et une première estimation de l'évolution de la TVA N+1 est donnée.

Au cours de l'année N+1 la notification de l'attribution définitive N-1 est transmise en fonction de l'évolution réelle de la TVA N-1.



## Loi de Finances pour 2024

### PROGRESSION DE LA FRACTION DE TVA – Suppression de la TH

#### Conséquences :

Pour l'année 2023, la TVA aurait progressé moins vite que prévue.

Ainsi la fraction de TVA 2023 des EPCI progresserait de seulement +3,7% contre une prévision de + 5,10% dans l'état fiscal 1259.

La première estimation de l'évolution de la TVA 2024 serait de + 4,5%.

## Loi de Finances pour 2024

### SUPPRESSION DE LA CVAE – 2<sup>ème</sup> phase prévue initialement en 2024 repoussée en 2027

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, l'article 55 de la Loi de Finances pour 2023 prévoit la suppression de la CVAE afin de poursuivre l'allègement des impôts de production, initié en 2021.

#### Contexte

Les impôts de production demeurent plus élevés en France que chez la plupart de ses voisins européens, ce qui limite la compétitivité des entreprises françaises, notamment les entreprises industrielles, et l'attractivité du territoire.

En dépit de la réduction de moitié de son taux par la loi de finances pour 2021, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui a représenté un montant d'impôt de 7,61 Md€ en 2021, représente toujours une part importante des impôts de production. La CVAE pénalise particulièrement les entreprises qui ont besoin de procéder à un renouvellement régulier de leur outil de production et les secteurs les plus intensifs en capital. Environ 24 % de la CVAE est acquittée par le secteur industriel.

## Loi de Finances pour 2024

### SUPPRESSION DE LA CVAE

En 2023, la cotisation due par les entreprises redevables a été diminuée de moitié. Elle a été compensée par le versement d'une part de TVA nationale.

En 2024, la LF pour 2023 prévoyait une suppression intégrale. Cette suppression est reportée dans le temps.

	2023	2024 à 2027
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression progressive de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	



# Les orientations budgétaires dans le cadre de la construction budgétaire 2024



# Le budget principal

## Présentation du contexte des hypothèses de travail

Saint Louis Agglomération constate une situation budgétaire et comptable 2023 exceptionnelle. Cette situation est bien différente des exercices 2021 et 2022. Pour travailler sur les orientations budgétaires 2024 du budget principal, il est proposé 2 hypothèses :

- Hypothèse 1 – L'exercice 2024 ne prévoit pas l'augmentation des 2 points de fiscalité votés en 2023 et une évolution des dépenses de fonctionnement relativement maîtrisée. Elle reprend la continuité des exercices 2021 et 2022.
- Hypothèse 2 – L'exercice 2023 est dit exceptionnel. Pour l'exercice 2024, il est projeté un résultat (capacité d'autofinancement brute) compris entre 7 et 8 M€ par an avec des efforts de gestion importants tout en gardant les moyens humains de mener les politiques publiques de SLA. Cette hypothèse représente une situation intermédiaire et atteignable afin de pérenniser la situation financière de l'agglomération.

## Présentation du contexte des hypothèses de travail

Hypothèse 2 – L'exercice 2023 est dit exceptionnel. Pour l'exercice 2024, il est projeté un résultat (capacité d'autofinancement brute) compris entre 7 et 8 M€ par an avec des efforts de gestion importants tout en gardant les moyens humains de mener les politiques publiques de SLA. Cette hypothèse représente une situation intermédiaire et atteignable afin de pérenniser la situation financière de l'agglomération.

Cette hypothèse ne prévoit pas d'augmentation des taux de la fiscalité. Ils restent de :

- Pour la taxe foncière bâtie additionnelle de 5,60 %
- Pour la taxe foncière non bâtie additionnelle de 10,45 %
- Pour la taxe d'habitation additionnelle de 7,20 %
- Pour la cotisation foncière des entreprises de 24,85 %
- Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le taux commun sur le territoire est de 11,83 %

Hypothèse 1 : La continuité des exercice 2021 et 2022 – Recettes de fonctionnement

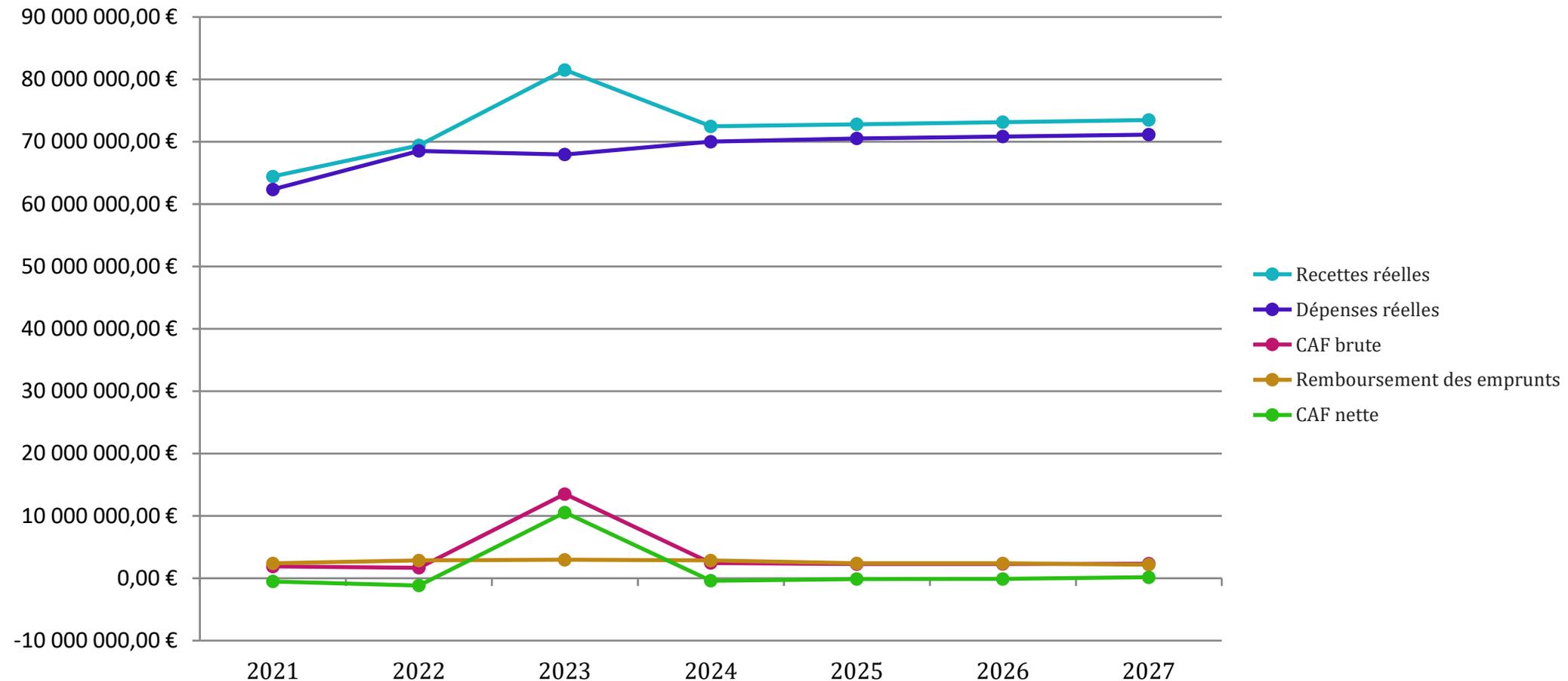
Le chapitre 73 ne prévoit pas l'augmentation des points de la fiscalité. Dans une telle situation les recettes n'évolueraient de seulement + 2,2M€ entre 2022 et 2024. Au regard du contexte économique, cette évolution est faible.

		2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024	Evol	2025	Evol	2026	Evol	2027
013	Atténuations de charges	154 150,97 €	-47 %	82 376,15 €	340 %	362 306,44 €	-81 %	70 000,00 €	2 %	71 400,00 €	2 %	72 828,00 €	2 %	74 284,56 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 172 048,10 €	19 %	3 779 153,03 €	-8 %	3 468 508,17 €	6 %	3 665 199,90 €	0 %	3 670 687,43 €	0 %	3 676 225,04 €	0 %	3 681 813,44 €
73	Impôts et taxes	41 744 332,96 €	8 %	44 959 380,40 €	19 %	53 548 839,07 €	-14 %	45 816 961,00 €	1 %	46 071 726,13 €	1 %	46 329 083,71 €	1 %	46 589 060,56 €
74	Dotations, subventions et participations	18 244 253,96 €	5 %	19 122 790,21 €	21 %	23 110 390,68 €	-5 %	21 952 652,19 €	0 %	22 024 952,43 €	0 %	22 098 938,20 €	0 %	22 174 616,74 €
75	Autres produits de gestion courante	912 232,81 €	-3 %	884 306,16 €	-16 %	740 405,03 €	27 %	939 919,58 €	0 %	939 919,58 €	0 %	939 919,58 €	0 %	939 919,58 €
76	Produits financiers	0,00 €	0 %	0,05 €	-100 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €
77	Produits exceptionnels	203 172,77 €	188 %	584 383,54 €	-59 %	240 014,83 €	-96 %	10 000,00 €	0 %	10 000,00 €	0 %	10 000,00 €	0 %	10 000,00 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	26 794,28 €	-59 %	11 000,00 €	0 %	11 000,00 €	0 %	11 000,00 €	0 %	11 000,00 €
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>64 430 191,57 €</b>	<b>8 %</b>	<b>69 412 389,54 €</b>	<b>17 %</b>	<b>81 497 258,50 €</b>	<b>-11 %</b>	<b>72 465 732,67 €</b>	<b>0 %</b>	<b>72 799 685,56 €</b>	<b>0 %</b>	<b>73 137 994,53 €</b>	<b>0 %</b>	<b>73 480 694,89 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 510,23 €	865 %	970 164,10 €	-89 %	101 927,48 €	0 %	101 927,48 €	0 %	101 927,48 €	0 %	101 927,48 €	0 %	101 927,48 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>100 510,23 €</b>	<b>865 %</b>	<b>970 164,10 €</b>	<b>-89 %</b>	<b>101 927,48 €</b>	<b>0 %</b>	<b>101 927,48 €</b>	<b>0 %</b>	<b>101 927,48 €</b>	<b>0 %</b>	<b>101 927,48 €</b>	<b>0 %</b>	<b>101 927,48 €</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>64 530 701,80 €</b>	<b>9 %</b>	<b>70 382 553,64 €</b>	<b>16 %</b>	<b>81 599 185,98 €</b>	<b>-11 %</b>	<b>72 567 660,15 €</b>	<b>0 %</b>	<b>72 901 613,04 €</b>	<b>0 %</b>	<b>73 239 922,01 €</b>	<b>0 %</b>	<b>73 582 622,37 €</b>

Hypothèse 1 : La continuité des exercice 2021 et 2022 – Dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, la simulation prévoit une faible évolution. Entre 2022 et 2024, en cumulé, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,5M€. Cette augmentation reste dans la continuité des développements des services publics des années antérieures.

		2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024	Evol	2025	Evol	2026	Evol	2027
011	Charges à caractère général	13 517 024,90 €	22 %	16 462 965,08 €	0 %	16 522 286,70 €	6 %	17 492 959,92 €	1 %	17 743 718,43 €	0 %	17 767 391,93 €	0 %	17 767 391,93 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 212 354,40 €	6 %	12 918 178,11 €	5 %	13 546 906,23 €	10 %	14 868 000,42 €	2 %	15 165 360,43 €	2 %	15 468 667,64 €	2 %	15 778 040,99 €
014	Atténuations de produits	26 092 366,37 €	-1 %	25 835 741,64 €	2 %	26 459 337,80 €	0 %	26 586 458,00 €	0 %	26 600 058,00 €	0 %	26 613 766,80 €	0 %	26 627 585,27 €
65	Autres charges de gestion courante	9 928 548,39 €	11 %	11 063 933,83 €	-3 %	10 681 956,13 €	0 %	10 681 956,13 €	0 %	10 681 956,13 €	0 %	10 681 956,13 €	0 %	10 681 956,13 €
66	Charges financières	444 682,21 €	27 %	566 729,27 €	4 %	591 365,38 €	-49 %	303 023,60 €	-14 %	260 296,30 €	-11 %	231 055,03 €	-12 %	203 493,87 €
67	Charges exceptionnelles	168 458,33 €	886 %	1 660 248,17 €	-92 %	138 352,38 €	-55 %	62 000,00 €	1 %	62 682,00 €	1 %	63 371,50 €	1 %	64 068,59 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0 %	26 794,28 €	-60 %	10 698,29 €	40 %	15 000,00 €	0 %	15 000,00 €	0 %	15 000,00 €	0 %	15 000,00 €
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>62 363 434,60 €</b>	<b>10 %</b>	<b>68 534 590,38 €</b>	<b>-1 %</b>	<b>67 950 902,91 €</b>	<b>3 %</b>	<b>70 009 398,07 €</b>	<b>1 %</b>	<b>70 529 071,30 €</b>	<b>0 %</b>	<b>70 841 209,03 €</b>	<b>0 %</b>	<b>71 137 536,78 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 454 064,05 €	31 %	3 222 666,72 €	-1 %	3 202 781,72 €	0 %	3 202 781,72 €	0 %	3 202 781,72 €	0 %	3 202 781,72 €	0 %	3 202 781,72 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 454 064,05 €</b>	<b>31 %</b>	<b>3 222 666,72 €</b>	<b>-1 %</b>	<b>3 202 781,72 €</b>	<b>0 %</b>	<b>3 202 781,72 €</b>						
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>64 817 498,65 €</b>	<b>11 %</b>	<b>71 757 257,10 €</b>	<b>-1 %</b>	<b>71 153 684,63 €</b>	<b>3 %</b>	<b>73 212 179,79 €</b>	<b>1 %</b>	<b>73 731 853,02 €</b>	<b>0 %</b>	<b>74 043 990,75 €</b>	<b>0 %</b>	<b>74 340 318,50 €</b>

Hypothèse 1 : La continuité des exercices 2021 et 2022 – Autofinancement

Ce graphique présente l'effet ciseau. La section de fonctionnement ne dégage pas une capacité d'autofinancement brute suffisante pour rembourser le capital de sa dette. L'autofinancement net est négatif. Cette situation n'est pas tenable.

Hypothèse 1 : La continuité des exercice 2021 et 2022 – Investissement

La section de fonctionnement ne permet pas dégager une capacité d'autofinancement suffisante. La capacité de désendettement de la structure est très conséquente et elle n'a plus les capacités d'emprunter.

Dans cette hypothèse la situation est très dégradée. Les marges de manœuvres se trouvent au sein de la section de fonctionnement. Cette situation conduirait à une impossibilité pour SLA d'investir y compris par l'emprunt.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Investissements réalisés	10 118 587,32 €	6 042 058,63 €	5 830 840,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 991 486,17 €
Subventions reçues	1 447 452,31 €	412 074,47 €	188 352,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 047 879,27 €
Emprunts	17 000 000,00 €	8 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000 000,00 €
Autofinancement	-8 328 864,99 €	-2 370 015,84 €	5 642 487,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-5 056 393,10 €

## Hypothèse 2 : Une situation mixte réalisable – Recettes de fonctionnement

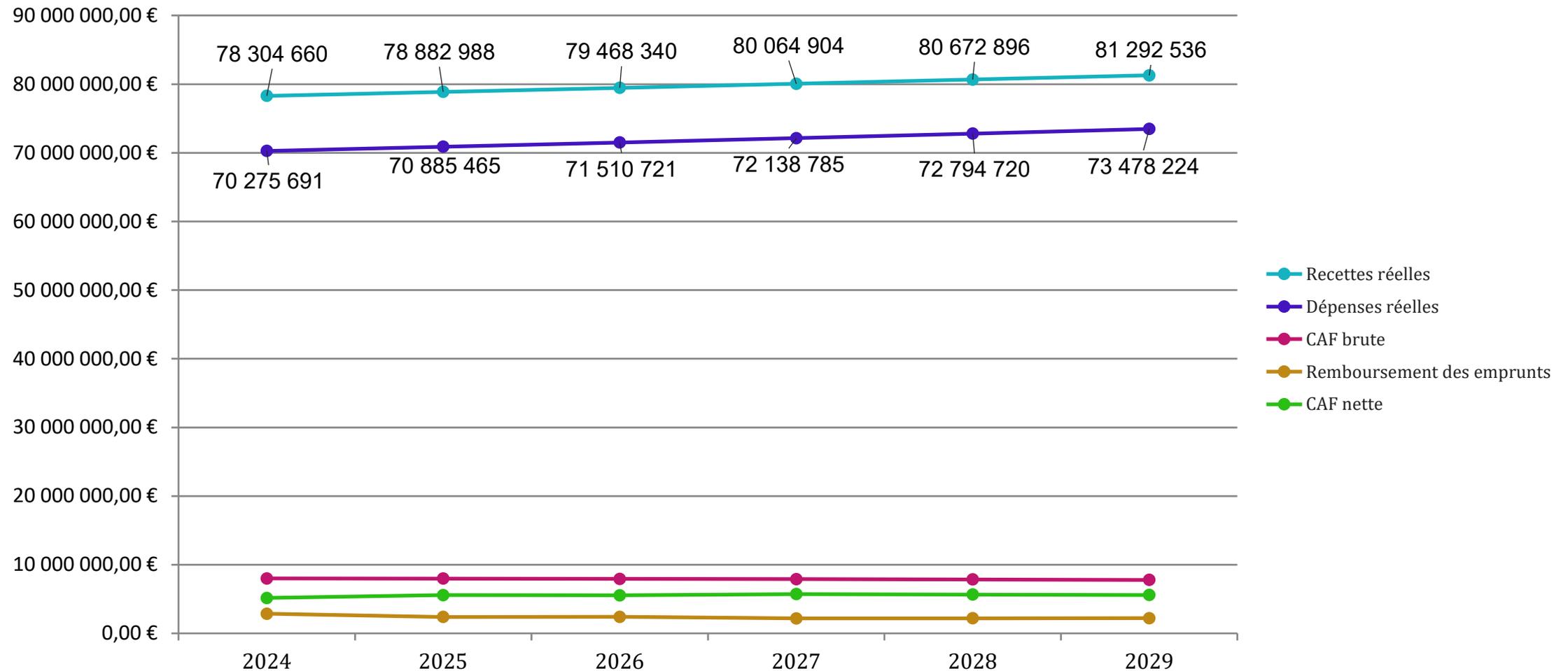
Cette hypothèse présente les équilibres à respecter pour pérenniser les finances de Saint Louis Agglomération tout en menant des investissements sur son territoire. Lors de la construction budgétaire les montants indiqués dans les tableaux pourront être différents mais les équilibres devront être respectés tout comme la capacité d'autofinancement brute. Les données présentées correspondent à une projection de réalisation et non à la construction budgétaire. Cette hypothèse ne prévoit pas une augmentation des taux fiscalité.

		2024	Evol	2025	Evol	2026	Evol	2027	Evol	2028	Evol	2029
013	Atténuations de charges	115 000,00 €	2 %	117 300,00 €	2 %	119 646,00 €	2 %	122 038,92 €	2 %	124 479,70 €	2 %	126 969,29 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 465 199,90 €	0 %	3 470 687,43 €	0 %	3 476 225,04 €	0 %	3 481 813,44 €	0 %	3 487 453,38 €	0 %	3 493 145,57 €
73	Impôts et taxes	52 462 458,78 €	1 %	52 956 136,14 €	1 %	53 455 010,71 €	1 %	53 963 261,16 €	1 %	54 481 093,30 €	1 %	55 008 717,85 €
74	Dotations, subventions et participations	21 299 881,74 €	0 %	21 376 744,15 €	0 %	21 455 337,73 €	0 %	21 535 670,15 €	0 %	21 617 749,28 €	0 %	21 701 583,15 €
75	Autres produits de gestion courante	941 120,04 €	0 %	941 120,04 €	0 %	941 120,04 €	0 %	941 120,04 €	0 %	941 120,04 €	0 %	941 120,04 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €	0 %	10 000,00 €	0 %	10 000,00 €	0 %	10 000,00 €	0 %	10 000,00 €	0 %	10 000,00 €
78	Reprises sur provisions	11 000,00 €	0 %	11 000,00 €	0 %	11 000,00 €	0 %	11 000,00 €	0 %	11 000,00 €	0 %	11 000,00 €
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>78 304 660,46 €</b>	<b>1 %</b>	<b>78 882 987,76 €</b>	<b>1 %</b>	<b>79 468 339,51 €</b>	<b>1 %</b>	<b>80 064 903,72 €</b>	<b>1 %</b>	<b>80 672 895,69 €</b>	<b>1 %</b>	<b>81 292 535,90 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 999,65 €	0 %	134 999,65 €	0 %	134 999,65 €	0 %	134 999,65 €	0 %	134 999,65 €	0 %	134 999,65 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>134 999,65 €</b>	<b>0 %</b>	<b>134 999,65 €</b>								
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>78 439 660,11 €</b>	<b>1 %</b>	<b>79 017 987,41 €</b>	<b>1 %</b>	<b>79 603 339,16 €</b>	<b>1 %</b>	<b>80 199 903,37 €</b>	<b>1 %</b>	<b>80 807 895,34 €</b>	<b>1 %</b>	<b>81 427 535,55 €</b>

Hypothèse 2 : Une situation mixte réalisable – Dépenses de fonctionnement

		2024	Evol	2025	Evol	2026	Evol	2027	Evol	2028	Evol	2029
011	Charges à caractère général	17 555 253,68 €	0 %	17 600 779,62 €	0 %	17 624 453,11 €	0 %	17 624 453,11 €	0 %	17 624 453,11 €	0 %	17 624 453,11 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 837 319,87 €	4 %	15 430 812,67 €	4 %	16 048 045,18 €	4 %	16 689 966,98 €	4 %	17 357 565,66 €	4 %	18 051 868,29 €
014	Atténuations de produits	26 486 458,00 €	0 %	26 499 258,00 €	0 %	26 512 160,40 €	0 %	26 525 166,02 €	0 %	26 538 275,68 €	0 %	26 551 490,22 €
65	Autres charges de gestion courante	11 004 660,13 €	0 %	11 004 660,13 €	0 %	11 004 660,13 €	0 %	11 004 660,13 €	0 %	11 004 660,13 €	0 %	11 004 660,13 €
66	Charges financières	314 999,60 €	-14 %	272 272,30 €	-11 %	243 031,03 €	-11 %	215 469,87 €	-12 %	189 992,34 €	-13 %	165 266,30 €
67	Charges exceptionnelles	62 000,00 €	1 %	62 682,00 €	1 %	63 371,50 €	1 %	64 068,59 €	1 %	64 773,34 €	1 %	65 485,85 €
68	Dotations aux provisions	15 000,00 €	0 %	15 000,00 €	0 %	15 000,00 €	0 %	15 000,00 €	0 %	15 000,00 €	0 %	15 000,00 €
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>70 275 691,28 €</b>	<b>1 %</b>	<b>70 885 464,72 €</b>	<b>1 %</b>	<b>71 510 721,35 €</b>	<b>1 %</b>	<b>72 138 784,70 €</b>	<b>1 %</b>	<b>72 794 720,27 €</b>	<b>1 %</b>	<b>73 478 223,91 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 228 781,72 €	0 %	3 228 781,72 €	0 %	3 228 781,72 €	0 %	3 228 781,72 €	0 %	3 228 781,72 €	0 %	3 228 781,72 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>3 228 781,72 €</b>	<b>0 %</b>	<b>3 228 781,72 €</b>								
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>73 504 473,00 €</b>	<b>1 %</b>	<b>74 114 246,44 €</b>	<b>1 %</b>	<b>74 739 503,07 €</b>	<b>1 %</b>	<b>75 367 566,42 €</b>	<b>1 %</b>	<b>76 023 501,99 €</b>	<b>1 %</b>	<b>76 707 005,63 €</b>

Dans cette hypothèse, vous pouvez constater la simulation des atterrissages de chaque exercice sur la période 2024 – 2029. Si les dépenses projetées sont moindres dans ce cas les investissements pourront être plus conséquents. La réduction des charges financières est justifiée uniquement par le transfert des emprunts sur le budget mobilité.

Hypothèse 2 : Une situation mixte réalisable – CAF BRUTE

Ce graphique montre l'évolution des recettes par rapport à l'évolution des dépenses. Dans cette simulation la capacité d'autofinancement brute se trouve entre 7 et 8 M € par exercice. Cet objectif permet de financer la section d'investissement donc les projets structurants du territoire de l'agglomération.

## Hypothèse 2 : Une situation mixte réalisable – Investissement

Sur la période 2024-2029 la capacité à investir est de 75 M€ pour le budget principal sans recourir à l'emprunt. Cette simulation nécessite une recherche de financement en moyenne de 30 %. Ce volume n'est valable à la seule condition que Saint Louis Agglomération génère une CAF brute de 7 à 8 M€ par exercice sur la période.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>INVESTISSEMENTS</b>						
<b>PROJETS STRUCTURANTS</b>	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000
Total des investissements soumis à la FCTVA	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000
Total des investissements non soumis à la FCTVA	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
CAF Brute	8 006 969	7 975 523	7 935 618	7 904 119	7 856 175	7 792 312
CRD	28 919 629	26 062 881	23 667 094	21 271 255	19 088 163	16 894 207
Désendettement année CAF	3 ans, 7 mois	3 ans, 3 mois	3 ans	2 ans, 8 mois	2 ans, 5 mois	2 ans, 2 mois
% du remboursement de la dette CAF	35,68 %	30,04 %	30,19 %	27,62 %	27,93 %	28,27 %
CAF NETTE pour investir	5 150 222	5 579 736	5 539 779	5 721 027	5 662 220	5 589 435



## Exercice 2024 : Section de fonctionnement – Recettes de fonctionnement

Présentation des équilibres budgétaires au niveau des chapitres budgétaires. Cette construction prend en compte les orientations de l'hypothèse 2 (cf. supra). Les recettes de fonctionnement augmentent entre le BP 2023 et BP 2024 de quasiment 3M€. Globalement, cette situation budgétaire s'explique par l'affectation de 6 250 019,62 en excédent de la section de fonctionnement.

Recette.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Fonctionnement.</b>		<b>81 025 139,84 €</b>	<b>81 832 368,82 €</b>	<b>- 807 228,98 €</b>	<b>83 431 167,68 €</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté	233 182,84 €	233 182,84 €	- €	6 250 019,62 €
013.	Atténuations de charges	360 000,00 €	362 306,44 €	- 2 306,44 €	50 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 000,00 €	101 927,48 €	12 072,52 €	135 000,00 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	3 569 450,00 €	3 468 508,17 €	100 941,83 €	3 665 200,00 €
73.	Impôts et taxes	53 064 774,00 €	53 548 839,07 €	- 484 065,07 €	15 959 222,06 €
731.	Fiscalité locales	- €	- €	- €	35 254 166,00 €
74.	Dotations, subventions et participations	22 586 743,00 €	23 110 390,68 €	- 523 647,68 €	<b>21 206 440,00 €</b>
75.	Autres produits de gestion courante	826 400,00 €	740 405,03 €	85 994,97 €	901 120,00 €
76.	Produits financiers	- €		- €	- €
77.	Produits exceptionnels	243 590,00 €	240 014,83 €	3 575,17 €	5 000,00 €
78.	Reprises sur provisions	27 000,00 €	26 794,28 €	205,72 €	5 000,00 €

## Exercice 2024 : Section de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 est en augmentation par rapport au réalisé 2023 mais en diminution par rapport au BP 2023. Un travail conséquent est en cours avec les services pour optimiser les dépenses dans la mise en place et la mise en œuvre des politiques publiques.

Le chapitre 012 fait l'objet d'un développement à la fin de ce rapport. De nombreuses mesures découlent d'une décision de l'État.

Le chapitre 65 prévoit le versement de la subvention de 3,8 M€ au budget mobilité, le financement du service départemental d'incendie et de secours et les subventions aux associations.

Dépense.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Fonctionnement.</b>		<b>81 025 139,84 €</b>	<b>71 153 684,63 €</b>	<b>9 871 455,21 €</b>	<b>83 431 167,68 €</b>
011.	Charges à caractère général	18 413 190,00 €	16 522 286,70 €	1 890 903,30 €	17 970 950,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	13 928 000,00 €	13 546 906,23 €	381 093,77 €	14 868 000,00 €
014.	Atténuations de produits	26 445 270,00 €	26 459 337,80 €	- 14 067,80 €	26 736 440,00 €
023.	Virement à la section d'investissement	5 480 259,54 €	- €	5 480 259,54 €	8 294 218,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 363 740,00 €	3 202 781,72 €	160 958,28 €	3 228 600,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	12 605 180,30 €	10 681 956,13 €	1 923 224,17 €	11 657 959,68 €
66.	Charges financières	605 700,00 €	591 365,38 €	14 334,62 €	350 000,00 €
67.	Charges exceptionnelles	156 800,00 €	138 352,38 €	18 447,62 €	280 000,00 €
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	27 000,00 €	10 698,29 €	16 301,71 €	45 000,00 €

## Exercice 2024 : Section d'investissement – Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2024 prévoient des produits de cession pour un montant de 600 K€.

Les subventions d'investissement notifiées sont identifiées à hauteur de 1 953 030 € en complément des 1 540 997,45 des restes à réaliser.

Recettes		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP2024
Investissement		13 975 317,56 €	5 503 204,79 €	8 472 112,77 €	1 540 997,45 €	20 462 353,57 €
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €		
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	5 480 259,54 €	- €	5 480 259,54 €		8 294 218,00 €
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	583 660,00 €	- €	583 660,00 €		600 000,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 363 740,00 €	3 202 781,72 €	160 958,28 €		3 378 600,00 €
041.	Opérations patrimoniales	170 000,00 €	- €	170 000,00 €		203 000,00 €
10.	Dotations, réserves et fonds	2 298 158,41 €	2 102 435,10 €	195 723,31 €		6 030 005,57 €
13.	Subventions d'investissement	2 067 099,61 €	188 352,49 €	1 878 747,12 €	1 540 997,45 €	1 953 030,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 500,00 €	660,00 €	2 840,00 €		3 500,00 €
23.	Immobilisations en cours	8 900,00 €	8 975,48 €	- 75,48 €		- €
45.	Opérations pour compte de tiers	- €		- €		- €

## Exercice 2024 : Section d'investissement – Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2024 comprennent le déficit d'investissement de 4 082 959,25 €.

Le remboursement du capital de la dette est identifié à hauteur de 2 875 000 € du fait des transferts de 3 lignes d'emprunt sur le budget mobilité.

Pour les projets structurants et les dépenses d'investissement récurrentes, le détail est présent dans la slide « Le Plan Pluriannuel d'Investissement ».

Dépenses		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Investissement</b>		<b>13 975 317,56 €</b>	<b>9 586 164,04 €</b>	<b>4 389 153,52 €</b>	<b>1 901 043,77 €</b>	<b>20 102 307,25 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	274 128,05 €	274 128,05 €	- €		4 082 959,25 €
020.	Dépenses imprévues	- €		- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	114 000,00 €	101 927,48 €	12 072,52 €		135 000,00 €
041.	Opérations patrimoniales	170 000,00 €	- €	170 000,00 €		203 000,00 €
10.	Dotations, réseves et fonds	- €		- €		
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 398 850,00 €	3 379 268,29 €	19 581,71 €		2 875 000,00 €
20.	Immobilisations incorporelles	1 500 390,35 €	719 684,56 €	780 705,79 €	356 425,02 €	1 555 680,00 €
204.	Subventions d'équipement versées	1 345 960,00 €	1 113 321,21 €	232 638,79 €		1 310 930,00 €
21.	Immobilisations corporelles	2 360 819,87 €	1 284 317,04 €	1 076 502,83 €	448 013,51 €	4 088 170,00 €
23.	Immobilisations en cours	4 811 169,29 €	2 713 517,41 €	2 097 651,88 €	1 096 605,24 €	5 851 568,00 €

## Structure et gestion de la dette

L'encours de la dette du budget principal au 01/01/2024 s'élève à **29 041 405,95 €**.

La dette par habitant s'établit à **336,95 €** au 01/01/2024.

### Synthèse de la dette au 01/01/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats
29 041 405,95 €	2,54%	6,34 ans	24

### Structure de la dette par type de taux

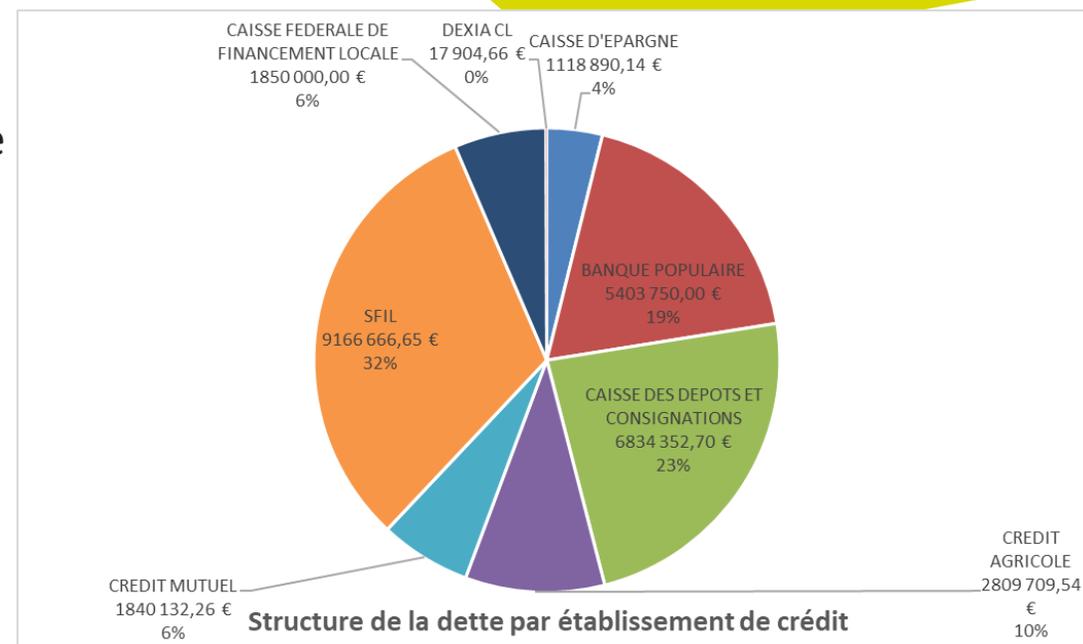
Type
Fixe (23 contrats)
Variable (1 contrat)

### Profil d'extinction

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Encours moyen	29 041 405,95 €	26 184 658,61 €	23 788 872,00 €	21 393 032,67 €	19 209 940,30 €	17 015 984,69 €	14 813 107,62 €	12 708 555,34 €	10 894 627,53 €
Capital payé sur la période	2 856 747,34 €	2 395 786,61 €	2 395 839,33 €	2 183 092,37 €	2 193 955,61 €	2 202 877,07 €	2 104 552,28 €	1 813 927,81 €	1 819 174,65 €
Intérêts payés sur la période	312 936,35 €	270 175,03 €	240 933,75 €	213 346,85 €	187 921,31 €	162 169,02 €	136 300,94 €	115 285,10 €	97 990,96 €

### Structure de la dette par établissement de crédit

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	1 118 890,14 €	3,85%
BANQUE POPULAIRE	5 403 750,00 €	18,61%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 834 352,70 €	23,53%
CREDIT AGRICOLE	2 809 709,54 €	9,67%
CREDIT MUTUEL	1 840 132,26 €	6,34%
SFIL	9 166 666,65 €	31,56%
CAISSE FEDERALE DE FINANCEMENT LOCALE	1 850 000,00 €	6,37%
DEXIA CL	17 904,66 €	0,06%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>29 041 405,95 €</b>	<b>100,00%</b>



# Le budget annexe mobilité

## Exploitation

n

Recette.		BP 2024
<b>Exploitation</b>		<b>8 082 584,36 €</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté	
013.	Atténuations de charges	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	57 000,00 €
73.	Impôts et taxes	2 700 000,00 €
74.	Dotations, subventions et participations	5 309 584,36 €
75.	Autres produits de gestion courante	11 000,00 €
76.	Produits financiers	
77.	Produits exceptionnels	5 000,00 €
78.	Reprises sur provisions	

Dépense.		BP 2024
<b>Exploitation</b>		<b>8 082 584,36 €</b>
011.	Charges à caractère général	1 472 180,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	
014.	Atténuations de produits	50 000,00 €
023.	Virement à la section d'investissement	1 451 004,36 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	249 900,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	4 603 500,00 €
66.	Charges financières	256 000,00 €
67.	Charges exceptionnelles	
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	

Le versement mobilité et la subvention d'équilibre versée par le budget principal de Saint Louis Agglomération sont les principales recettes de ce budget annexe.

La création de ce budget a généré un basculement de 3 lignes d'emprunt. Ainsi, des intérêts sont remboursés sur ce budget dès 2024 malgré l'absence de contractualisation bancaire

## Investissement

Recettes		RAR 2023	BP 2024
<b>Investissement</b>		<b>- €</b>	<b>2 028 254,36 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	- €	1 451 004,36 €
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	- €	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	249 900,00 €
041.	Opérations patrimoniales	- €	
10.	Dotations, réserves et fonds	- €	
13.	Subventions d'investissement	- €	327 350,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	- €	
23.	Immobilisations en cours	- €	
27.	Autres Immobilisations financières	- €	

Dépenses		RAR 2023	BP 2024
<b>Investissement</b>		<b>138 004,36 €</b>	<b>1 890 250,00 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
020.	Dépenses imprévues		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section		
041.	Opérations patrimoniales		
10.	Dotations, réserves et fonds		
16.	Emprunts et dettes assimilées	- €	410 750,00 €
20.	Immobilisations incorporelles	30 003,80 €	85 000,00 €
204.	Subventions d'équipement versées		
21.	Immobilisations corporelles	66 596,56 €	664 500,00 €
23.	Immobilisations en cours	41 404,00 €	730 000,00 €

La section d'investissement est financée par un virement de la section de fonctionnement, des écritures d'amortissement des biens constituant ce budget et des subventions d'investissement.

Comme les intérêts, les 3 lignes d'emprunt génèrent un remboursement du capital de la dette. Les opérations d'investissement 2024 se retrouvent dans le chapitre 21 et 23.

## Structure et gestion de la dette

### Synthèse de la dette au 01/01/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats
8 762 733,47 €	1,81%	36,33 ans	3

Cette dette résulte d'un transfert des 3 contrats du budget principal vers le budget mobilité.

### Structure de la dette par type de taux

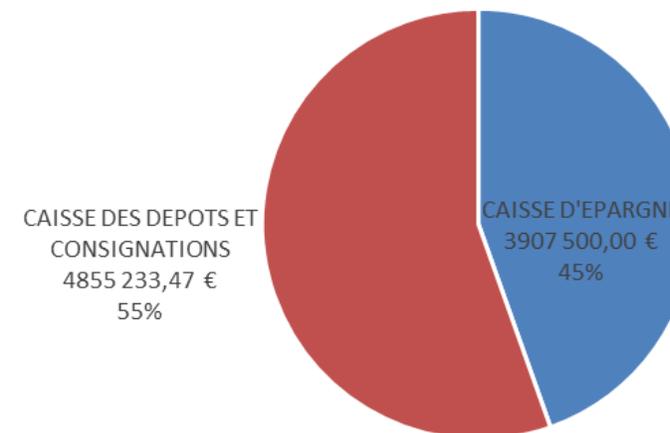
Type
Fixe (3 contrats)

### Profil d'extinction

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Encours moyen	8 762 733,47 €	8 356 042,17 €	7 944 224,95 €	7 527 089,58 €	7 104 436,64 €	6 676 059,21 €	6 241 742,62 €	5 801 264,16 €	5 354 392,76 €
Capital payé sur la période	406 691,30 €	411 817,22 €	417 135,37 €	422 652,94 €	428 377,43 €	434 316,59 €	440 478,46 €	446 871,40 €	453 504,07 €
Intérêts payés sur la période	254 340,10 €	243 922,18 €	233 312,04 €	222 502,48 €	211 485,99 €	200 254,83 €	188 800,96 €	177 116,02 €	165 191,35 €

### Structure de la dette par établissement de crédit

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	3 907 500,00 €	44,59%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 855 233,47 €	55,41%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>8 762 733,47 €</b>	<b>100,00%</b>



Structure de la dette par établissement de crédit

# Consolidation du budget principal et du budget mobilité

*Il est proposé une consolidation du budget principal 2024 et du budget mobilité 2024 afin de pouvoir présenter un comparatif par rapport au budget primitif du budget principal 2023. Les volumes budgétaires augmentent de par la montée en charge du budget mobilité.*

## Fonctionnement

Recette.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024	BP 2024 BA MOBILITE	Consolidation SLA/MOBILITE	Ecart BP24/BP23 SLA/MOB
<b>Fonctionnement.</b>		<b>81 025 139,84 €</b>	<b>81 832 368,82 €</b>	<b>- 807 228,98 €</b>	<b>83 431 167,68 €</b>	<b>8 082 584,36 €</b>	<b>91 513 752,04 €</b>	<b>10 488 612,20 €</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté	233 182,84 €	233 182,84 €	- €	6 250 019,62 €		6 250 019,62 €	6 016 836,78 €
013.	Atténuations de charges	360 000,00 €	362 306,44 €	- 2 306,44 €	50 000,00 €		50 000,00 €	- 310 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 000,00 €	101 927,48 €	12 072,52 €	135 000,00 €		135 000,00 €	21 000,00 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	3 569 450,00 €	3 468 508,17 €	100 941,83 €	3 665 200,00 €	57 000,00 €	3 722 200,00 €	152 750,00 €
73.	Impôts et taxes	53 064 774,00 €	53 548 839,07 €	- 484 065,07 €	15 959 222,06 €	2 700 000,00 €	18 659 222,06 €	- 34 405 551,94 €
731.	Fiscalité locales	- €	- €	- €	35 254 166,00 €	- €	35 254 166,00 €	35 254 166,00 €
74.	Dotations, subventions et participations	22 586 743,00 €	23 110 390,68 €	- 523 647,68 €	<b>21 206 440,00 €</b>	5 309 584,36 €	26 516 024,36 €	3 929 281,36 €
75.	Autres produits de gestion courante	826 400,00 €	740 405,03 €	85 994,97 €	901 120,00 €	11 000,00 €	912 120,00 €	85 720,00 €
76.	Produits financiers	- €		- €	- €		- €	- €
77.	Produits exceptionnels	243 590,00 €	240 014,83 €	3 575,17 €	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	- 233 590,00 €
78.	Reprises sur provisions	27 000,00 €	26 794,28 €	205,72 €	5 000,00 €		5 000,00 €	- 22 000,00 €
<b>Dépense.</b>		<b>81 025 139,84 €</b>	<b>71 153 684,63 €</b>	<b>9 871 455,21 €</b>	<b>83 431 167,68 €</b>	<b>8 082 584,36 €</b>	<b>91 513 752,04 €</b>	<b>10 488 612,20 €</b>
<b>Fonctionnement.</b>		<b>81 025 139,84 €</b>	<b>71 153 684,63 €</b>	<b>9 871 455,21 €</b>	<b>83 431 167,68 €</b>	<b>8 082 584,36 €</b>	<b>91 513 752,04 €</b>	<b>10 488 612,20 €</b>
011.	Charges à caractère général	18 413 190,00 €	16 522 286,70 €	1 890 903,30 €	17 970 950,00 €	1 472 180,00 €	19 443 130,00 €	1 029 940,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	13 928 000,00 €	13 546 906,23 €	381 093,77 €	14 868 000,00 €		14 868 000,00 €	940 000,00 €
014.	Atténuations de produits	26 445 270,00 €	26 459 337,80 €	- 14 067,80 €	26 736 440,00 €	50 000,00 €	26 786 440,00 €	341 170,00 €
023.	Virement à la section d'investissement	5 480 259,54 €	- €	5 480 259,54 €	8 294 218,00 €	1 451 004,36 €	9 745 222,36 €	4 264 962,82 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 363 740,00 €	3 202 781,72 €	160 958,28 €	3 228 600,00 €	249 900,00 €	3 478 500,00 €	114 760,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	12 605 180,30 €	10 681 956,13 €	1 923 224,17 €	11 657 959,68 €	4 603 500,00 €	16 261 459,68 €	3 656 279,38 €
66.	Charges financières	605 700,00 €	591 365,38 €	14 334,62 €	350 000,00 €	256 000,00 €	606 000,00 €	300,00 €
67.	Charges exceptionnelles	156 800,00 €	138 352,38 €	18 447,62 €	280 000,00 €		280 000,00 €	123 200,00 €
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	27 000,00 €	10 698,29 €	16 301,71 €	45 000,00 €		45 000,00 €	18 000,00 €

## Investissement

Recettes		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP2024	BP 2024 BA MOBILITE	Consolidation SLA/MOBILITE	Ecart BP24/BP23 SLA/MOB
<b>Investissement</b>		<b>13 975 317,56 €</b>	<b>5 503 204,79 €</b>	<b>8 472 112,77 €</b>	<b>1 540 997,45 €</b>	<b>20 462 353,57 €</b>	<b>2 028 254,36 €</b>	<b>24 031 605,38 €</b>	<b>10 056 287,82 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €				- €	- €
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	5 480 259,54 €	- €	5 480 259,54 €		8 294 218,00 €	1 451 004,36 €	9 745 222,36 €	4 264 962,82 €
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	583 660,00 €	- €	583 660,00 €		600 000,00 €		600 000,00 €	16 340,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 363 740,00 €	3 202 781,72 €	160 958,28 €		3 378 600,00 €	249 900,00 €	3 628 500,00 €	264 760,00 €
041.	Opérations patrimoniales	170 000,00 €	- €	170 000,00 €		203 000,00 €		203 000,00 €	33 000,00 €
10.	Dotations, réseves et fonds	2 298 158,41 €	2 102 435,10 €	195 723,31 €		6 030 005,57 €		6 030 005,57 €	3 731 847,16 €
13.	Subventions d'investissement	2 067 099,61 €	188 352,49 €	1 878 747,12 €	1 540 997,45 €	1 953 030,00 €	327 350,00 €	3 821 377,45 €	1 754 277,84 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 500,00 €	660,00 €	2 840,00 €		3 500,00 €		3 500,00 €	- €
23.	Immobilisations en cours	8 900,00 €	8 975,48 €	- 75,48 €		- €		- €	8 900,00 €
45.	Opérations pour compte de tiers	- €		- €		- €		- €	- €

Dépenses		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024	BP 2024 BA MOBILITE	Consolidation SLA/MOBILITE	Ecart BP24/BP23 SLA/MOB
<b>Investissement</b>		<b>13 975 317,56 €</b>	<b>9 586 164,04 €</b>	<b>4 389 153,52 €</b>	<b>1 901 043,77 €</b>	<b>20 102 307,25 €</b>	<b>2 028 254,36 €</b>	<b>24 031 605,38 €</b>	<b>10 056 287,82 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	274 128,05 €	274 128,05 €	- €		4 082 959,25 €		4 082 959,25 €	3 808 831,20 €
020.	Dépenses imprévues	- €		- €				- €	- €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	114 000,00 €	101 927,48 €	12 072,52 €		135 000,00 €		135 000,00 €	21 000,00 €
041.	Opérations patrimoniales	170 000,00 €	- €	170 000,00 €		203 000,00 €		203 000,00 €	33 000,00 €
10.	Dotations, réseves et fonds	- €		- €				- €	- €
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 398 850,00 €	3 379 268,29 €	19 581,71 €		2 875 000,00 €	410 750,00 €	3 285 750,00 €	113 100,00 €
20.	Immobilisations incorporelles	1 500 390,35 €	719 684,56 €	780 705,79 €	356 425,02 €	1 555 680,00 €	115 003,80 €	2 027 108,82 €	526 718,47 €
204.	Subventions d'équipement versées	1 345 960,00 €	1 113 321,21 €	232 638,79 €		1 310 930,00 €		1 310 930,00 €	35 030,00 €
21.	Immobilisations corporelles	2 360 819,87 €	1 284 317,04 €	1 076 502,83 €	448 013,51 €	4 088 170,00 €	731 096,56 €	5 267 280,07 €	2 906 460,20 €
23.	Immobilisations en cours	4 811 169,29 €	2 713 517,41 €	2 097 651,88 €	1 096 605,24 €	5 851 568,00 €	771 404,00 €	7 719 577,24 €	2 908 407,95 €

# Le budget annexe de l'assainissement (DSP+Régie)

**Rappel : les budgets annexes Assainissement Régie et DSP ont été fusionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

- Les services de l'Etat imposaient jusqu'à tout récemment de suivre les activités gérées en régie et en DSP au sein de deux budgets annexes indépendants, mais leur position a évolué, notamment depuis un jugement de la Cour administrative d'appel de Nantes du 08 janvier 2021. La Préfecture du Haut-Rhin a ainsi émis le 20 septembre 2022 une circulaire demandant aux collectivités concernées de ne conserver qu'un budget annexe unique par compétence.
- A compter du 1er janvier 2023, les deux budgets annexes sont donc fusionnés. Pour autant, les opérations relevant de la gestion en régie et celles relevant de la gestion en DSP restent suivies de manière distincte à l'intérieur de ce budget unique.
- Par ailleurs, le mode d'assujettissement à la TVA est maintenant homogène, l'ensemble du budget fusionné étant désormais assujetti à la TVA. Les services fiscaux ont avalisé ce changement au travers d'un rescrit fiscal.
- Enfin, conformément aux exigences de la DGFIP, le budget fusionné « Assainissement » est doté maintenant de l'autonomie financière c'est-à-dire d'un compte au Trésor indépendant du budget principal.

**Section d'exploitation :**

Les recettes sont :

- ▣ ajustées avec l'application de la part fixe (20 €/an) et de l'évolution de la redevance assainissement (+ 0,15 €/m<sup>3</sup>) à une année budgétaire complète, soit + 500 000 € sur l'article 70611 « redevance d'assainissement collectif » ;
- ▣ recalées avec les montants perçus au titre de l'année 2023 pour les redevances d'assainissement collectif et autres sources de recettes.

Recette.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Exploitation.</b>		<b>10 916 559,00 €</b>	<b>11 360 837,92 €</b>	<b>- 444 278,92 €</b>	<b>11 640 138,20 €</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté	2 227 659,00 €	2 227 659,00 €	- €	2 374 138,20 €
013.	Atténuations de charges			- €	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 132 000,00 €	1 078 020,18 €	53 979,82 €	1 103 000,00 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	7 243 900,00 €	7 849 857,46 €	- 605 957,46 €	8 000 000,00 €
73.	Impôts et taxes	135 000,00 €	48 266,42 €	86 733,58 €	- €
74.	Dotations, subventions et participations			- €	
75.	Autres produits de gestion courante	148 000,00 €	60 836,47 €	87 163,53 €	148 000,00 €
76.	Produits financiers	- €		- €	- €
77.	Produits exceptionnels	- €	66 881,93 €	- 66 881,93 €	- €
78.	Reprises sur provisions	30 000,00 €	29 316,46 €	683,54 €	15 000,00 €

Section d'exploitation :

Les dépenses sont stabilisées sur les montants actualisés de l'exercice 2023.

Au global, recettes (hors reprise excédents) et dépenses (hors virement à la section d'investissement) 2024 sont stabilisées et projetées sur la base des enveloppes réelles arrêtées en 2023.

Dépense.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Exploitation</b>		<b>10 916 559,00 €</b>	<b>8 986 726,76 €</b>	<b>1 929 832,24 €</b>	<b>11 640 138,20 €</b>
011.	Charges à caractère général	3 874 000,00 €	2 940 375,95 €	933 624,05 €	4 378 017,75 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés			- €	
014.	Atténuations de produits			- €	
023.	Virement à la section d'investissement	701 359,00 €		701 359,00 €	1 480 620,45 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 059 000,00 €	3 976 658,83 €	82 341,17 €	3 763 000,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	1 231 300,00 €	1 114 637,14 €	116 662,86 €	1 200 000,00 €
66.	Charges financières	800 400,00 €	784 765,36 €	15 634,64 €	578 000,00 €
67.	Charges exceptionnelles	220 500,00 €	155 432,83 €	65 067,17 €	220 500,00 €
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	30 000,00 €	14 856,65 €	15 143,35 €	20 000,00 €

### Section d'investissement :

Les RAR 2023 sont financés par les excédents dégagés sur cette section au titre de l'année 2023.

Le plan d'investissement respecte :

- ▣ la déclinaison opérationnelle d'une gestion durable de l'Eau de la Vision du Territoire pour la période 2022-2024 ;
- ▣ les conclusions de l'audit financier de conserver les excédents dégagés par la section d'exploitation pour en assurer les équilibres.

Comme pour le précédent exercice et dans le respect des engagements contractualisés dans les documents d'analyse financière et de développement du territoire, les capacités budgétaires 2024 ne permettent pas de réaliser des opérations d'ordre patrimoniale « de renouvellement des réseaux ».

Le budget annexe de  
l'assainissement

		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Recettes</b>						
<b>Investissement</b>		<b>6 805 657,72 €</b>	<b>5 886 095,73 €</b>	<b>919 561,99 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 000 549,28 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 525 298,72 €	1 525 298,72 €	- €		1 200 928,83 €
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	701 359,00 €	- €	701 359,00 €		1 480 620,45 €
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 059 000,00 €	3 976 658,83 €	82 341,17 €		3 763 000,00 €
041.	Opérations patrimoniales	315 000,00 €	185 485,59 €	129 514,41 €		338 000,00 €
10.	Dotations, réseves et fonds	10 000,00 €	- €	10 000,00 €		- €
13.	Subventions d'investissement	- €	13 167,00 €	- 13 167,00 €		- €
16.	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €		- €
23.	Immobilisations en cours			- €		
27.	Autres Immobilisations financières	195 000,00 €	185 485,59 €	9 514,41 €		218 000,00 €

		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>						
<b>Investissement</b>		<b>6 773 032,72 €</b>	<b>4 331 959,62 €</b>	<b>2 441 073,10 €</b>	<b>353 207,28 €</b>	<b>6 647 342,00 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
020.	Dépenses imprévues			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 132 000,00 €	1 078 020,18 €	53 979,82 €	- €	1 103 000,00 €
041.	Opérations patrimoniales	315 000,00 €	185 485,59 €	129 514,41 €	- €	338 000,00 €
10.	Dotations, réseves et fonds	- €	- €	- €	- €	- €
16.	Emprunts et dettes assimilées	1 770 000,00 €	1 766 186,22 €	3 813,78 €	- €	1 683 000,00 €
20.	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	32 625,00 €	- €
204.	Subventions d'équipement versées			- €		
21.	Immobilisations corporelles	1 892 919,83 €	1 060 938,24 €	831 981,59 €	311 522,33 €	1 600 000,00 €
23.	Immobilisations en cours	1 663 112,89 €	241 329,39 €	1 421 783,50 €	9 059,95 €	1 923 342,00 €

## Structure et gestion de la dette

(DSP+Régie)

Synthèse de la dette au 01/01/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats
15 746 895,79 €	3,18%	9,87 ans	49

### Structure de la dette par type de taux

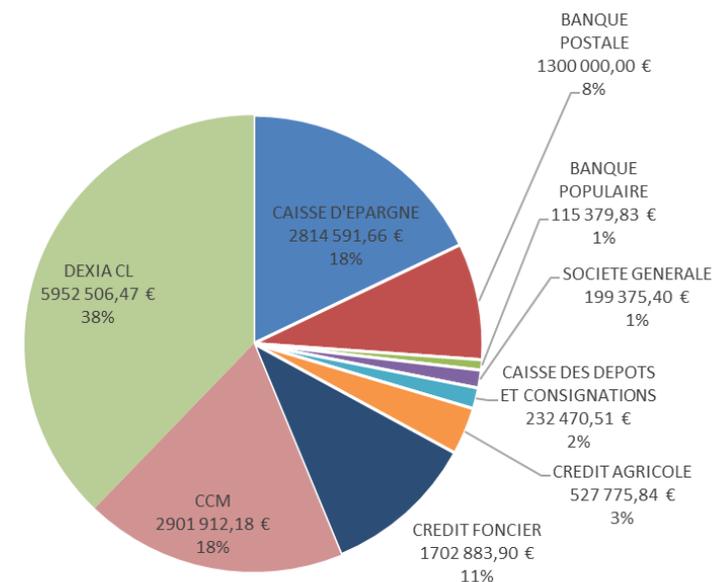
Type
Fixe (47 contrats)
Variable (2 contrat)

### Profil d'extinction

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Encours moyen	15 746 895,79 €	14 064 992,83 €	12 363 785,73 €	10 670 418,31 €	8 969 834,67 €	7 219 187,90 €	5 425 766,64 €	4 529 132,99 €	3 744 665,16 €
Capital payé sur la période	1 681 902,96 €	1 701 207,14 €	1 693 367,42 €	1 700 584,19 €	1 750 646,78 €	1 793 421,26 €	896 633,65 €	784 467,83 €	778 453,49 €
Intérêts payés sur la période	574 414,56 €	509 362,08 €	443 976,18 €	378 785,92 €	311 419,36 €	243 613,71 €	175 011,51 €	144 617,72 €	115 388,06 €

### Structure de la dette par établissement de crédit

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	2 814 591,66 €	17,87%
BANQUE POSTALE	1 300 000,00 €	8,26%
BANQUE POPULAIRE	115 379,83 €	0,73%
SOCIETE GENERALE	199 375,40 €	1,27%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	232 470,51 €	1,48%
CREDIT AGRICOLE	527 775,84 €	3,35%
CREDIT FONCIER	1 702 883,90 €	10,81%
CCM	2 901 912,18 €	18,43%
DEXIA CL	5 952 506,47 €	37,80%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>15 746 895,79 €</b>	<b>100,00%</b>



Structure de la dette par établissement de crédit

# Le budget annexe de l'adduction eau potable

### Rappel: les budgets annexes Eau Régie et DSP ont été fusionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2023

- ⇒ Les services de l'Etat imposaient jusqu'à tout récemment de suivre les activités gérées en régie et en DSP au sein de deux budgets annexes indépendants, mais leur position a évolué, notamment depuis un jugement de la Cour administrative d'appel de Nantes du 08 janvier 2021. La Préfecture du Haut-Rhin a ainsi émis le 20 septembre 2022 une circulaire demandant aux collectivités concernées de ne conserver qu'un budget annexe unique par compétence.
- ⇒ A compter du 1er janvier 2023, les deux budgets annexes sont donc fusionnés. Pour autant, les opérations relevant de la gestion en régie et celles relevant de la gestion en DSP restent suivies de manière distincte à l'intérieur de ce budget unique.
- ⇒ Par ailleurs, le mode d'assujettissement à la TVA est maintenant homogène, l'ensemble du budget fusionné étant désormais assujetti à la TVA. Les services fiscaux ont avalisé ce changement au travers d'un rescrit fiscal.
- ⇒ Enfin, conformément aux exigences de la DGFIP, le budget fusionné « Assainissement » est doté maintenant de l'autonomie financière c'est-à-dire d'un compte au Trésor indépendant du budget principal.

**Section d'exploitation :**

Les recettes sont :

- ajustées avec dorénavant l'harmonisation de l'abonnement compteur à 36 €/an sur un exercice comptable complet soit + 100 000 € sur l'article 7064 « location de compteurs » ;
- recalées avec les montants encaissés au titre de l'année 2023 pour les ventes d'eau aux abonnés et autres sources de recettes.

Recette.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Exploitation</b>		<b>10 207 097,44 €</b>	<b>10 597 338,26 €</b>	<b>- 390 240,82 €</b>	<b>10 526 815,61 €</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté	4 190 297,44 €	4 190 297,44 €	- €	4 262 515,61 €
013.	Atténuations de charges			- €	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	423 000,00 €	400 578,53 €	22 421,47 €	502 000,00 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	5 308 000,00 €	5 687 798,39 €	- 379 798,39 €	5 500 000,00 €
73.	Impôts et taxes			- €	
74.	Dotations, subventions et participations		5 441,22 €	- 5 441,22 €	
75.	Autres produits de gestion courante	210 800,00 €	249 958,82 €	- 39 158,82 €	250 800,00 €
76.	Produits financiers			- €	
77.	Produits exceptionnels	63 000,00 €	51 734,99 €	11 265,01 €	
78.	Reprises sur provisions	12 000,00 €	11 528,87 €	471,13 €	11 500,00 €

**Section d'exploitation :**

Les dépenses sont stabilisées sur les montants actualisés de l'exercice 2023.

Au global, recettes (hors reprise excédents) et dépenses (hors virement à la section d'investissement) 2024 sont stabilisées et projetées sur la base des enveloppes réelles arrêtées en 2023.

Dépense.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Exploitation</b>		<b>10 207 097,44 €</b>	<b>6 334 822,65 €</b>	<b>3 872 274,79 €</b>	<b>10 526 815,61 €</b>
011.	Charges à caractère général	4 720 800,00 €	4 241 933,31 €	478 866,69 €	4 693 800,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés			- €	
014.	Atténuations de produits			- €	
023.	Virement à la section d'investissement	3 199 437,44 €		3 199 437,44 €	3 503 075,61 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 691 000,00 €	1 632 249,55 €	58 750,45 €	1 797 000,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	333 940,00 €	279 460,51 €	54 479,49 €	333 940,00 €
66.	Charges financières	144 920,00 €	141 806,16 €	3 113,84 €	130 000,00 €
67.	Charges exceptionnelles	105 000,00 €	29 351,18 €	75 648,82 €	56 000,00 €
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	12 000,00 €	10 021,94 €	1 978,06 €	13 000,00 €

### Section d'investissement :

Les RAR 2023 sont financés par les excédents dégagés sur cette section au titre de l'année 2023.

Le plan d'investissement respecte :

- ▣ la déclinaison opérationnelle d'une gestion durable de l'Eau de la Vision du Territoire pour la période 2022-2024 ;
- ▣ les conclusions de l'audit financier de conserver les excédents dégagés par la section d'exploitation pour en assurer les équilibres.

Contrairement au précédent exercice et dans le respect des engagements contractualisés dans les documents d'analyse financière et développement du territoire, les capacités budgétaires 2024 ne permettent pas de financer des opérations d'ordre patrimoniale « de renouvellement des réseaux ».

		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Recettes</b>						
<b>Investissement</b>		<b>9 300 694,41 €</b>	<b>5 952 851,42 €</b>	<b>3 347 842,99 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 107 865,50 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 459 256,97 €	3 459 256,97 €	- €		593 789,89 €
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	3 199 437,44 €		3 199 437,44 €		3 503 075,61 €
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 691 000,00 €	1 632 249,55 €	58 750,45 €		1 797 000,00 €
041.	Opérations patrimoniales	250 000,00 €	142 617,53 €	107 382,47 €		100 000,00 €
10.	Dotations, réseves et fonds			- €		
13.	Subventions d'investissement	551 000,00 €	428 683,50 €	122 316,50 €		114 000,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées			- €		
23.	Immobilisations en cours		147 426,34 €	- 147 426,34 €		
27.	Autres Immobilisations financières	150 000,00 €	142 617,53 €	7 382,47 €		

		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>						
<b>Investissement</b>		<b>9 300 694,41 €</b>	<b>4 577 264,45 €</b>	<b>4 723 429,96 €</b>	<b>781 797,08 €</b>	<b>5 326 068,42 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €		
020.	Dépenses imprévues			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	423 000,00 €	400 578,53 €	22 421,47 €		502 000,00 €
041.	Opérations patrimoniales	250 000,00 €	142 617,53 €	107 382,47 €		100 000,00 €
10.	Dotations, réseves et fonds			- €		
16.	Emprunts et dettes assimilées	468 500,00 €	463 789,26 €	4 710,74 €		467 500,00 €
20.	Immobilisations incorporelles	56 370,00 €	1 229,28 €	55 140,72 €	37 234,00 €	
204.	Subventions d'équipement versées			- €		
21.	Immobilisations corporelles	2 205 974,56 €	1 402 401,15 €	803 573,41 €	434 215,75 €	1 100 000,00 €
23.	Immobilisations en cours	5 896 849,85 €	2 166 648,70 €	3 730 201,15 €	310 347,33 €	3 156 568,42 €

## Structure et gestion de la dette (DSP+Régie)

### Synthèse de la dette au 01/01/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats
7 136 912,85 €	2,20%	10,52 ans	27

### Structure de la dette par type de taux

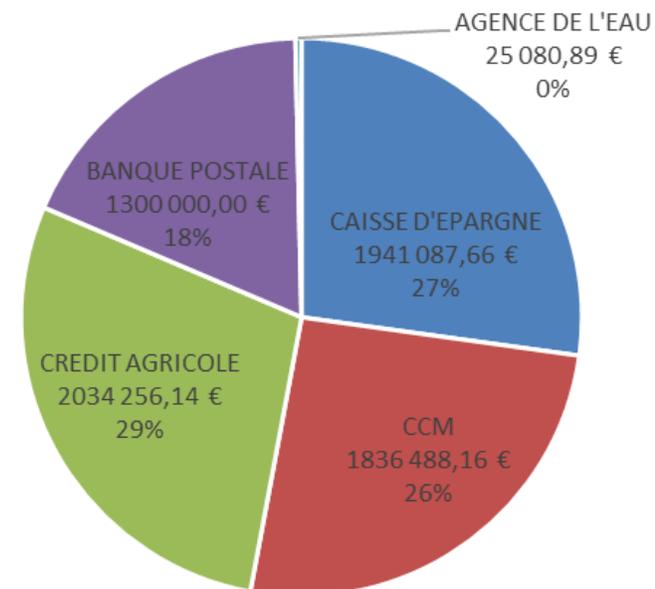
Type
Fixe (25 contrats)
Variable (1 contrat)
Taux 0 (1 contrat)

### Profil d'extinction

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Encours moyen	7 136 912,85 €	6 672 235,64 €	6 242 981,87 €	5 815 423,45 €	5 410 472,94 €	5 016 144,65 €	4 620 572,75 €	4 220 762,20 €	3 823 949,97 €
Capital payé sur la période	465 357,26 €	429 302,98 €	430 817,19 €	407 661,50 €	396 465,04 €	397 106,90 €	400 715,30 €	397 057,11 €	394 267,06 €
Intérêts payés sur la période	127 306,82 €	117 569,82 €	108 798,70 €	100 066,35 €	92 443,10 €	85 999,37 €	77 566,45 €	70 099,86 €	62 694,07 €

### Structure de la dette par établissement de crédit

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	1 941 087,66 €	27,20%
CCM	1 836 488,16 €	25,73%
CREDIT AGRICOLE	2 034 256,14 €	28,50%
BANQUE POSTALE	1 300 000,00 €	18,22%
AGENCE DE L'EAU	25 080,89 €	0,35%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>7 136 912,85 €</b>	<b>100,00%</b>



### Structure de la dette par établissement de crédit

# Le budget annexe de la pépinière d'entreprise à Sclierbach

## Fonctionnement

<b>Recette.</b>		<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Solde budget 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Fonctionnement.</b>		<b>379 894,55 €</b>	<b>370 683,71 €</b>	<b>9 210,84 €</b>	<b>252 600,00 €</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté	38 528,25 €	38 528,25 €	- €	67 827,68 €
013.	Atténuations de charges			- €	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 000,00 €	47 070,59 €	1 929,41 €	49 000,00 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	2 500,00 €	1 605,22 €	894,78 €	1 500,00 €
73.	Impôts et taxes			- €	
74.	Dotations, subventions et participations			- €	
75.	Autres produits de gestion courante	85 000,00 €	78 613,35 €	6 386,65 €	60 000,00 €
76.	Produits financiers			- €	
77.	Produits exceptionnels	204 866,30 €	204 866,30 €	- €	74 272,32 €
78.	Reprises sur provisions			- €	
<b>Dépense.</b>		<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Solde budget 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Fonctionnement.</b>		<b>379 894,55 €</b>	<b>163 512,05 €</b>	<b>216 382,50 €</b>	<b>252 600,00 €</b>
011.	Charges à caractère général	150 450,00 €	79 908,65 €	70 541,35 €	119 800,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés			- €	
014.	Atténuations de produits			- €	
023.	Virement à la section d'investissement	141 944,55 €	- €	141 944,55 €	18 400,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 000,00 €	75 944,32 €	3 055,68 €	106 500,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	500,00 €	245,35 €	254,65 €	500,00 €
66.	Charges financières	6 000,00 €	5 824,59 €	175,41 €	5 400,00 €
67.	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	1 589,14 €	410,86 €	2 000,00 €
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)			- €	

## Investissement

		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Recettes</b>						
<b>Investissement</b>		<b>254 113,27 €</b>	<b>104 753,04 €</b>	<b>149 360,23 €</b>	<b>- €</b>	<b>270 403,98 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26 808,72 €	26 808,72 €	- €		- €
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	141 944,55 €		141 944,55 €		18 400,00 €
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	79 000,00 €	75 944,32 €	3 055,68 €		106 500,00 €
041.	Opérations patrimoniales			- €		
10.	Dotations, réseves et fonds			- €		139 143,98 €
13.	Subventions d'investissement	3 360,00 €	- €	3 360,00 €		3 360,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €		3 000,00 €
23.	Immobilisations en cours			- €		
27.	Autres Immobilisations financières			- €		

		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>						
<b>Investissement</b>		<b>254 113,27 €</b>	<b>106 332,54 €</b>	<b>147 780,73 €</b>	<b>137 564,48 €</b>	<b>132 839,50 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €		1 579,50 €
020.	Dépenses imprévues			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	49 000,00 €	47 070,59 €	1 929,41 €		49 000,00 €
041.	Opérations patrimoniales			- €		
10.	Dotations, réseves et fonds			- €		
16.	Emprunts et dettes assimilées	37 900,00 €	33 992,91 €	3 907,09 €	1 500,00 €	38 400,00 €
20.	Immobilisations incorporelles	1 450,00 €	1 450,00 €	- €		- €
204.	Subventions d'équipement versées			- €		
21.	Immobilisations corporelles	50 763,27 €	14 890,84 €	35 872,43 €	30 000,00 €	16 860,00 €
23.	Immobilisations en cours	115 000,00 €	8 928,20 €	106 071,80 €	106 064,48 €	27 000,00 €

## Structure et gestion de la dette

### Synthèse de la dette au 01/01/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats
158 954,97 €	3,30%	5 ans	1

### Structure de la dette par type de taux

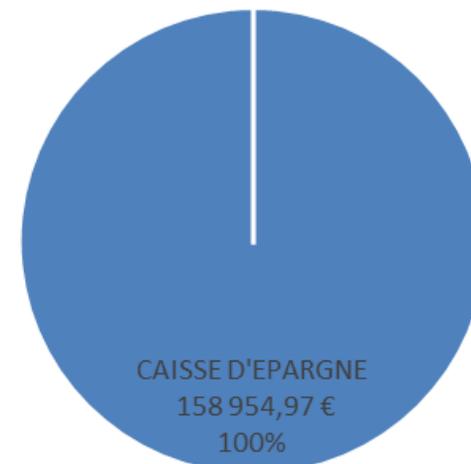
Type
Fixe (1 contrat)

### Profil d'extinction

	2024	2025	2026	2027	2028
Encours moyen	158 954,97 €	125 634,81 €	91 201,41 €	55 617,55 €	18 844,81 €
Capital payé sur la période	33 320,16 €	34 433,40 €	35 583,86 €	36 772,74 €	18 844,81 €
Intérêts payés sur la période	4 836,00 €	3 722,76 €	2 572,30 €	1 383,42 €	233,27 €

### Structure de la dette par établissement de crédit

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	158 954,97 €	100,00%
Ensemble des prêteurs	158 954,97 €	100,00%



### Structure de la dette par établissement de crédit

# Le budget annexe de la zone d'activité d'Attenschwiller

## Fonctionnement

Recette.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Fonctionnement.</b>		<b>653 508,70 €</b>	<b>338 595,45 €</b>	<b>314 913,25 €</b>	<b>185 842,76 €</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté			- €	47 502,76 €
013.	Atténuations de charges			- €	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	319 313,10 €	174 465,45 €	144 847,65 €	
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	334 195,60 €	164 130,00 €	170 065,60 €	138 340,00 €
73.	Impôts et taxes			- €	
74.	Dotations, subventions et participations			- €	
75.	Autres produits de gestion courante			- €	
76.	Produits financiers			- €	
77.	Produits exceptionnels			- €	
78.	Reprises sur provisions			- €	

Dépense.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Fonctionnement.</b>		<b>435 989,65 €</b>	<b>435 940,34 €</b>	<b>49,31 €</b>	<b>174 515,45 €</b>
011.	Charges à caractère général			- €	
002.	Résultat de fonctionnement	116 625,65 €	116 625,65 €	- €	- €
014.	Atténuations de produits			- €	
023.	Virement à la section d'investissement			- €	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	319 314,00 €	319 313,10 €	0,90 €	174 465,45 €
65.	Autres charges de gestion courante	50,00 €	1,59 €	48,41 €	50,00 €
66.	Charges financières			- €	
67.	Charges exceptionnelles			- €	
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)			- €	

## Investissement

Recettes		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Investissement</b>		<b>468 769,10 €</b>	<b>468 768,20 €</b>	<b>0,90 €</b>	<b>- €</b>	<b>323 920,55 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	149 455,10 €	149 455,10 €	- €		149 455,10 €
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)			- €		
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	319 314,00 €	319 313,10 €	0,90 €		174 465,45 €
041.	Opérations patrimoniales			- €		
10.	Dotations, réserves et fonds			- €		
13.	Subventions d'investissement			- €		
16.	Emprunts et dettes assimilées			- €		
23.	Immobilisations en cours			- €		
27.	Autres Immobilisations financières			- €		

Dépenses		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Investissement</b>		<b>319 313,10 €</b>	<b>174 465,45 €</b>	<b>144 847,65 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €		
020.	Dépenses imprévues			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	319 313,10 €	174 465,45 €	144 847,65 €		
041.	Opérations patrimoniales			- €		
10.	Dotations, réserves et fonds			- €		
16.	Emprunts et dettes assimilées			- €		
20.	Immobilisations incorporelles			- €		
204.	Subventions d'équipement versées			- €		
21.	Immobilisations corporelles			- €		
23.	Immobilisations en cours			- €		

# Le budget annexe de la zone d'activité « Technoparc » à Hésingue

## Fonctionnement

Recette.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Fonctionnement.</b>		<b>3 288 836,63 €</b>	<b>3 166 921,64 €</b>	<b>121 914,99 €</b>	<b>3 014 266,01 €</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté	1 701 114,61 €	1 701 114,61 €	- €	1 684 047,61 €
013.	Atténuations de charges			- €	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 305 560,32 €	1 283 645,33 €	21 914,99 €	1 330 218,40 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	249 240,00 €	149 240,00 €	100 000,00 €	
73.	Impôts et taxes			- €	
74.	Dotations, subventions et participations	32 921,70 €	32 921,70 €	- €	
75.	Autres produits de gestion courante			- €	
76.	Produits financiers			- €	
77.	Produits exceptionnels			- €	
78.	Reprises sur provisions			- €	

Dépense.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Fonctionnement.</b>		<b>1 652 797,79 €</b>	<b>1 482 874,03 €</b>	<b>169 923,76 €</b>	<b>1 432 195,33 €</b>
011.	Charges à caractère général	330 922,73 €	161 045,87 €	169 876,86 €	148 500,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés			- €	
014.	Atténuations de produits			- €	
023.	Virement à la section d'investissement			- €	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 321 825,06 €	1 321 825,06 €	- €	1 283 645,33 €
65.	Autres charges de gestion courante	50,00 €	3,10 €	46,90 €	50,00 €
66.	Charges financières			- €	
67.	Charges exceptionnelles			- €	
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)			- €	

## Investissement

Recettes		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Investissement</b>		<b>2 627 385,38 €</b>	<b>1 321 825,06 €</b>	<b>1 305 560,32 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 613 863,67 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €		
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)			- €		
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 321 825,06 €	1 321 825,06 €	- €		1 283 645,33 €
041.	Opérations patrimoniales			- €		
10.	Dotations, réserves et fonds			- €		
13.	Subventions d'investissement			- €		
16.	Emprunts et dettes assimilées	1 305 560,32 €		1 305 560,32 €		1 330 218,34 €
23.	Immobilisations en cours			- €		
27.	Autres Immobilisations financières			- €		

Dépenses		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Investissement</b>		<b>2 627 385,38 €</b>	<b>2 605 470,39 €</b>	<b>21 914,99 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 613 863,73 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 321 825,06 €	1 321 825,06 €	- €		1 283 645,33 €
020.	Dépenses imprévues			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 305 560,32 €	1 283 645,33 €	21 914,99 €		1 330 218,40 €
041.	Opérations patrimoniales			- €		
10.	Dotations, réserves et fonds			- €		
16.	Emprunts et dettes assimilées			- €		
20.	Immobilisations incorporelles			- €		
204.	Subventions d'équipement versées			- €		
21.	Immobilisations corporelles			- €		
23.	Immobilisations en cours			- €		

# Le budget annexe de la zone d'activité de Ranspach-le-Bas

## Fonctionnement

Recette.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Fonctionnement.</b>		<b>1 385 682,90 €</b>	<b>46 765,60 €</b>	<b>1 338 917,30 €</b>	<b>80 065,60 €</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté			- €	- €
013.	Atténuations de charges			- €	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 385 682,90 €	46 765,60 €	1 338 917,30 €	80 065,60 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march			- €	
73.	Impôts et taxes			- €	
74.	Dotations, subventions et participations			- €	
75.	Autres produits de gestion courante			- €	
76.	Produits financiers			- €	
77.	Produits exceptionnels			- €	
78.	Reprises sur provisions			- €	

Dépense.		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	BP 2024
<b>Fonctionnement.</b>		<b>332 343,50 €</b>	<b>46 765,72 €</b>	<b>285 577,78 €</b>	<b>80 115,72 €</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté			- €	0,12 €
011.	Charges à caractère général	285 527,90 €		285 527,90 €	33 300,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés			- €	
014.	Atténuations de produits			- €	
023.	Virement à la section d'investissement			- €	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 765,60 €	46 765,60 €	- €	46 765,60 €
65.	Autres charges de gestion courante	50,00 €	0,12 €	49,88 €	50,00 €
66.	Charges financières			- €	
67.	Charges exceptionnelles			- €	
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)			- €	

## Investissement

Recettes		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Investissement</b>		<b>1 432 448,50 €</b>	<b>46 765,60 €</b>	<b>1 385 682,90 €</b>	<b>- €</b>	<b>126 831,20 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €		
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)			- €		
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	46 765,60 €	46 765,60 €	- €		46 765,60 €
041.	Opérations patrimoniales			- €		
10.	Dotations, réserves et fonds			- €		
13.	Subventions d'investissement			- €		
16.	Emprunts et dettes assimilées	1 385 682,90 €		1 385 682,90 €		80 065,60 €
23.	Immobilisations en cours			- €		
27.	Autres Immobilisations financières			- €		

Dépenses		Budget 2023	Réalisé 2023	Solde budget 2023	RAR 2023	BP 2024
<b>Investissement</b>		<b>1 432 448,50 €</b>	<b>93 531,20 €</b>	<b>1 338 917,30 €</b>	<b>- €</b>	<b>126 831,20 €</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	46 765,60 €	46 765,60 €	- €		46 765,60 €
020.	Dépenses imprévues			- €		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 385 682,90 €	46 765,60 €	1 338 917,30 €		80 065,60 €
041.	Opérations patrimoniales			- €		
10.	Dotations, réserves et fonds			- €		
16.	Emprunts et dettes assimilées			- €		
20.	Immobilisations incorporelles			- €		
204.	Subventions d'équipement versées			- €		
21.	Immobilisations corporelles			- €		
23.	Immobilisations en cours			- €		



# Le rapport des ressources humaines

- 1 – Evolutions de la Fonction Publique Territoriale
- 2 – Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles
- 3 – Dépenses de personnel
- 4 – Avantage en nature
- 5 – Le temps de travail

# 1-Evolution de la Fonction Publique Territoriale

Cette évolution sera marquée en 2024 par :

- 👉 La mise en œuvre de mesures programmées :
  - Poursuite de la restructuration des grilles indiciaires et revalorisation de 5 points d'indice majoré de l'ensemble des personnels (permanents et non permanents).
  - Impact sur une année pleine des mesures spécifiques actées en 2023 : revalorisation de la valeur de point d'indice et de l'indemnisation des jours de CET.
  - Revalorisation de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG.
  - Poursuite du déploiement de la politique d'attractivité des emplois à travers la mise en œuvre de mesures de revalorisations des salaires.
  - Revalorisation des participations employeur accordées aux agents souscripteurs du contrat groupe prévoyance conformément aux Lignes Directrices de Gestion adoptées par SLA.

- ☞ La poursuite de la mise en œuvre de la réorganisation des services :
- Renforcement ponctuel de certaines équipes opérationnelles (déchets ménagers, sport, patrimoine, petite enfance, ...) et poursuite de la stratégie de résorption des emplois précaires.
  - Suite à un audit organisationnel en cours de réalisation, des recrutements seront à étudier pour renforcer la direction générale.
  - Mise en œuvre de projets validés par SLA ⇒ recrutement temporaire d'agents enquêteurs pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de collecte des déchets ménagers, ....
  - Anticipation des départs à la retraite et réorganisation des services impactés, dont notamment la direction des finances et de la comptabilité, ainsi que le pôle de la stratégie et de la prospective.
  - Consolidation des choix organisationnels opérés durant l'année écoulée : recrutement d'un coordonnateur CTG, d'un responsable des finances et de la commande publique, ...

## 2. Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles

## 2. Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles

Effectif BP 2017	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	21	3	11,41%	6	2	2	40,00%
B	28	7	15,22%	6	1	2	40,00%
C	131	24	71,20%	3	1	1	
<b>TOTAL</b>	184			15			
Effectif BP 2018	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	22	3	11,52%	6	2	2	33,33%
B	28	8	14,66%	8	1	2	44,44%
C	138	28	72,25%	4	1	1	22,22%
<b>TOTAL</b>	191			18			
Effectif BP 2019	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	23	4	11,56%	9	4	2	45,00%
B	32	8	16,08%	10	2	2	50,00%
C	144	30	72,36%	1	1	1	5,00%
<b>TOTAL</b>	199			20			
Effectif BP 2020	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	29	6	13,30%	16	4	2	69,57%
B	29	5	13,30%	6	0	0	26,09%
C	160	39	73,39%	1	1	1	4,35%
<b>TOTAL</b>	218			23			

Effectif BP 2021	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	32	8	13,91%	17	4	4	73,91%
B	30	7	13,04%	6	0	0	26,09%
C	168	36	73,04%	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	230			23			
Effectif BP 2022	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	35	9	14,77%	21	4	4	77,78%
B	35	8	14,77%	6	0	0	22,22%
C	167	29	70,46%	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	237			27			
Effectif BP 2023	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	36	8	15,13%	19	3	3	79,17%
B	45	9	18,91%	5	0	0	20,83%
C	157	26	65,96%	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	238			24			
Effectif BP 2024	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	33	7	13,64%	16	4	3	69,57%
B	49	10	20,25%	7	2	1	30,43%
C	160	24	66,11%	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	242			23			

## 2. Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles

- 👉 La structure des effectifs de Saint-Louis Agglomération reste similaire à celle constatée au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale :
- La catégorie C représente près de 2/3 des effectifs, principalement dans la filière technique et administrative
  - Les catégories B et A représentent 1/3 des effectifs.

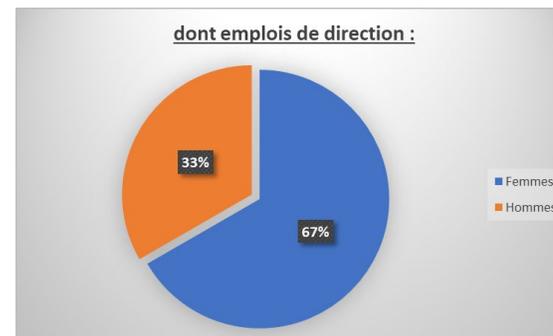
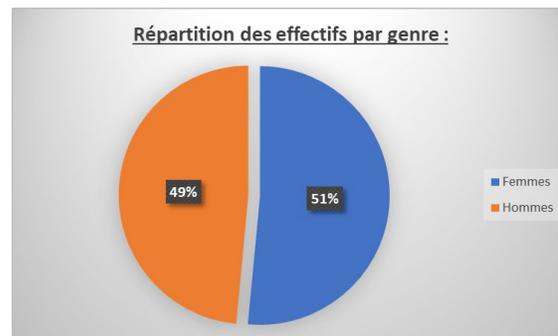
Une progression de la proportion des emplois de catégorie B et A est à noter depuis la fusion en 2017 compte tenu notamment de la technicité requise pour l'exécution de certaines compétences et missions d'expertise relevant de l'intercommunalité.

- 👉 La part des non titulaires sur emplois permanents (8,68 % des effectifs) reste stable et inférieure à la moyenne nationale (19 %).

## 1. Emplois permanents

## 2. Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles

	Effectif total	Effectif total en ETP
<b>Titulaires / stagiaires</b>	<b>242 (91,32%)</b>	<b>232,32</b>
- <i>dont hommes</i>	120	118,70
- <i>dont femmes</i>	122	113,62
<b>Contractuels</b>	<b>23 (8,68%)</b>	<b>21,69</b>
- <i>dont hommes</i>	8	8
- <i>dont femmes</i>	15	13,69
<b>Total</b>	<b>265 (100%)</b>	<b>254,01</b>



## 2. Emplois non permanents

- Nombre de postes maximum autorisé en 2024 par délibération : 100 postes  
Conditions d'emploi : besoin saisonnier et accroissement temporaire d'activité  
Principaux services concernés : sport (Centre Nautique, Piscine couverte, Cosec), déchets ménagers (collecte et déchetteries), patrimoine, médiathèque, petite enfance.  
Principaux emplois concernés : maîtres-nageurs sauveteurs, agents de collecte, agents de déchetterie, conducteurs de véhicules poids-lourds, agents de maintenance, agents de nettoyage, agents d'accueil et de caisse, agents administratifs, agents d'animation.
- Nombre d'apprentis : 4 postes (1 pour la filière technique, 1 pour la filière sportive, 2 pour la filière médico-sociale).

## 3. Travailleurs handicapés

7,43% de l'effectif total au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit 20 agents.

Répartition par catégorie : catégorie A : 2 / catégorie B : 1 / Catégorie C : 17

Répartition par sexe : 7 femmes / 13 hommes.

# 3. Dépenses de personnel

Les charges de personnel constituent le 3<sup>ème</sup> poste de dépenses de fonctionnement pour Saint-Louis Agglomération (14 868 000€).

Pour le personnel titulaire, les charges se décomposent en :

Traitement Brut Indiciaire :	6 226 000 €
Nouvelle Bonification Indiciaire et SFT :	194 000 €
Primes et indemnités :	1 958 000 €
Heures supplémentaires :	195 000 €
Charges patronales :	3 518 000 €

A ce stade, nous projetons une évolution de +940 000€ (soit + 6,75 % par rapport au budget consolidé 2023) qui comprend notamment :

- L'impact de la revalorisation du point d'indice de +1,5% acté par le gouvernement en juillet 2023, et le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement des carrières des agents permanents.
- L'impact en année pleine des créations de postes ainsi que les différés de recrutements actés en 2023.
- le renforcement de certains services, ainsi que la réintégration d'agents ayant quitté temporairement la collectivité dans le cadre de congés parentaux ou de disponibilités.
- L'augmentation du coût de l'assurance statutaire ainsi que la revalorisation de la participation employeur au titre du dispositif de couverture du risque prévoyance.
- L'augmentation du taux de la contribution CNRACL (part employeur) de +1%  
⇒ intégration dans la loi de finances pour 2024 / décret en attente de publication.

# 4. Avantages en nature

3 agents bénéficient de logements par nécessité absolue de service considérés comme « avantage en nature », ces derniers étant concédés à titre gratuit. Les emplois concernés ont été listés par délibération et ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial Local.

Sont concernés :

- Un emploi de chargé de l'entretien et du gardiennage du Cosec de Village-Neuf.
- Un emploi de chargé de l'entretien et de la maintenance des installations de la Piscine couverte.
- Un emploi de chargé de la sécurité et de la sûreté du Centre Technique.



# 5. Le temps de travail

La durée légale hebdomadaire du travail est de 35 heures dans la Fonction Publique.

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de 1 607 heures (hors journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et application du droit local pour les journées du Vendredi Saint et du 26 décembre).

Par délibération du 15 décembre 2021, Saint-Louis Agglomération a fixé les modalités d'aménagement et de gestion du temps de travail applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément aux dispositions prévues par la loi de transformation de la Fonction Publique adoptée le 6 août 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, SLA s'est dotée d'un logiciel de gestion automatisée du temps de travail après avis favorable du Comité Social Territorial.

La journée de solidarité reste quant à elle fixée au lundi de Pentecôte.

Pour l'heure, la collectivité a déterminé plusieurs cycles de travail adaptés aux besoins de ses services :

- **Standard** : sur la base de 39 heures réparties sur 5 ou 6 jours avec RTT ou de 35 heures sur 4 ou 5 jours sans RTT.
- **Annualisé** : sur la base annualisée réglementaire de 1 607 heures (hors journée de solidarité) pour les agents travaillant suivant un rythme aléatoire en raison de la fluctuation de l'activité.
- **Spécifique** : cycles liés à de fortes sujétions selon la nature des missions et notamment en cas de travail de nuit, de dimanche ou en équipes par alternance et/ou modulation importante des plannings de travail.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

